

10/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Présents :

Laurence BERTRAND DORLÉAC, Fabrice BOUDJAABA, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Quentin COTON, Audrey COURIOL, Antoine DEFUIT, Pascale EISENBERGER, , Inès FONTENELLE, Françoise FURIC, Damien GARCIA, Yannig GOURMELON, Jérôme GUEDJ, Mia GUESSAB, François HEILBRONN, Émeric HENRY, Jean-François HUCHET, Angèle KEIME-VANDUICK, Eberhard KIENLE, Adrien LEHMAN, Louise LETOURNEUR, Chiara MARTINELLI, Bathylle MISSIKA, Catherine SUEUR, Dominique TAFFIN, Dina WAKED, Ethan WERB, François WERNER.

Absents ou excusés :

Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Dina WAKED), Olivier ROZENBERG.

Assistaient à la séance :

Cloé ARTAUT	Présidente étudiante du CVEF
Stéphane AUZANNEAU	Directeur des systèmes d'information
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Raphaël CHARPENTIER	Président enseignant du CVEF
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Julie EYMANN	Représentante du recteur de Paris
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Léonard GOURINAT	Directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés
Caroline JASSON-GRAMUSSET	Directrice financière
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*

* *

I. Point d'actualité	2
II. Avis sur la proposition de budget 2024 de l'Institut d'Études Politiques de Paris	25

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023**

La séance est ouverte à 9 h 06 par Dina WAKED.

I. POINT D'ACTUALITÉ

Dina WAKED

Bonjour à toutes et à tous. Comme vous en êtes tous et toutes conscients, notre institution est confrontée à une situation difficile qui dure depuis lundi dernier. Cette situation, liée à notre directeur, dont il a discuté avec les différentes communautés, l'a conduit à proposer à la présidente de la FNSP, Laurence BERTRAND DORLÉAC, de se mettre provisoirement en retrait de ses fonctions selon des modalités, un calendrier et une durée que la présidente de la FNSP a accepté de définir et de proposer dans les différentes instances cette semaine. Cette proposition sera présentée par Laurence dans un instant, et elle m'a associée en tant que présidente du CI à cette réflexion. Étant donné que nos statuts ne prévoient pas de procédure claire à suivre dans une situation comme celle dont nous discutons aujourd'hui, il est important que nous puissions discuter de la proposition que la présidente de la FNSP va partager avec nous collectivement.

Bien que l'ordre de jour n'inclue pas ce point de discussion, l'article 28 de notre règlement intérieur permet au bureau du Conseil la possibilité de proposer l'inscription de questions à l'ordre de jour — ce qui est le cas aujourd'hui. L'article 30 stipule que l'ordre du jour doit être partagé dix jours avant la tenue de la réunion, sauf urgence, ce que je me permets d'interpréter comme étant le cas de notre discussion actuelle. En fonction du temps consacré à cette discussion, l'ordre du jour peut être modifié et certains sujets peuvent être reportés à notre session de janvier. C'est notamment le cas de la discussion sur le plan d'action transition écologique 2024-2027, que j'ai déjà proposé à l'administration de reporter. Nous devons cependant procéder à deux votes importants : l'un sur le budget, et l'autre sur les modifications des délibérations fixant les critères de sélection en territoire ultramarin pour la procédure de CEP.

Avant de passer la parole à Laurence, je voudrais dire un mot. Comme je m'y suis engagée lorsque je vous ai présenté mon souhait d'être élue à la présidence de ce Conseil, j'ai insisté sur le rôle central que joue cette instance dans la gouvernance de notre institution. Ce Conseil est un lieu d'échanges privilégiés entre toutes les parties prenantes de notre institution, y compris lorsque des désaccords s'expriment. Comme mentionnée dans les articles 3 à 16 du décret numéro 2016-24 du 18 janvier 2016, relatif à l'IEP de Paris, le CI joue un rôle crucial dans l'organisation administrative de notre établissement. Dans le passé, nous avons traversé de redoutables turbulences et des crises très profondes. J'ai pu observer la manière dont Sciences Po a su faire face à ces épreuves. Je suis certaine que cette fois-ci ne sera pas différente. Pour ce faire, nous devons travailler ensemble, en concertation avec le CA et nos autres Conseils, le CS et le CVEF, pour bien traverser cette situation difficile. Dans cet esprit, j'ai organisé une réunion avec les bureaux des quatre Conseils de gouvernance déjà vendredi dernier.

Je vous cède la parole, Madame la Présidente, pour nous présenter ces points-là.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Merci, Madame la Présidente. Je vais être concise. Je vous remercie de cette introduction. Je ne reviens pas sur tout ce qui s'est passé la semaine dernière, mais je vous rappelle que deux principes ont guidé notre action. Premièrement, ne pas répondre à la pression médiatique ni céder aux sommations qui venaient de part et d'autre, mais rappeler et respecter le principe de la présomption d'innocence, et de l'établissement des faits. Nous respectons cette présomption en Europe — et l'article 6, je vous rappelle, de la Convention européenne des droits de l'homme. Ce n'est pas le cas dans tous les pays, c'est le cas en France. Dans une université comme Sciences Po, nous sommes par ailleurs attachés aux faits plus qu'aux émotions, en tout cas quand il s'agit de juger d'une situation. Deuxièmement, en attendant la tenue de nos Conseils prévus cette semaine, nous avons fait confiance aux échanges, à la libre expression des positions.

Comme je l'ai indiqué dans mon message du lundi 11 décembre aux communautés de Sciences Po, Mathias VICHERAT a proposé de se mettre en retrait. Cette mise en retrait correspond à la solution qui est apparue la plus consensuelle pour nos communautés à l'issue des consultations qui ont été menées à la fois lors des Conseils et des réunions informelles. Nous prenons acte de cette demande de retrait, et nous vous en proposons les modalités avec Dina, notre présidente du CI. Tout est fait pour que cette mise en retrait temporaire de notre directeur n'ait pas de conséquences sur la vie quotidienne de notre établissement. Cette mise en retrait pourrait couvrir la période allant jusqu'au lundi 29 janvier, qui marque le début des cours du second semestre. Au terme de cette période, nous devrions y voir plus clair. Durant cette période, le fonctionnement s'organisera de manière simple. Mathias VICHERAT a déjà procédé à une large délégation de ses attributions. Il existe déjà, d'ores et déjà, des délégations de pouvoir et de signature qui sont prises au titre de la FNSP. Ces délégations concernent les membres du COMEX, et notamment le secrétaire général, le directeur de la formation et de la recherche, la directrice de la stratégie et du développement, le directeur de la formation continue. Il a simplement été procédé à un élargissement de leur champ, et éventuellement à un rehaussement de leur plafond de dépenses. Pour les décisions qui seraient à prendre durant cette période, qui n'entreraient pas dans le champ des délégations, c'est-à-dire certaines décisions concernant strictement l'Institut d'études politiques, en dehors de la gestion administrative et financière assurée par la FNSP et de l'IEP, ces décisions seront ponctuellement prises par notre directeur de la formation et de la recherche et par notre secrétaire général au titre de la suppléance. Nos statuts récemment réformés fixent les modes de fonctionnement de la gouvernance de notre institution, et la pluralité des Conseils assure un juste équilibre. Nos instances, qui réunissent des membres élus, des membres de droit, des membres nommés, des internes, des externes, ces instances sont des espaces de libre expression, d'instruction et de décision qui jouent pleinement leur rôle.

C'est la raison pour laquelle nous voulons présenter devant vous cette méthode pour aider notre université à traverser cette crise — espérons-le passagère. Je remarque que pendant cette semaine, forcément très éprouvante pour nous tous et pour nous toutes, où se sont manifestées les différentes positions face aux événements, toutes les activités ont continué grâce à la détermination de toutes les directions, mais aussi de toutes les équipes de salariés, des enseignants, et dans une large mesure des étudiants eux-mêmes. Cela force, je dois vous le dire, mon admiration, même si évidemment je suis pleinement consciente qu'il faut donner des bornes et une méthode à ce mode de fonctionnement en temps de crise. Je vous remercie de votre attention.

Émeric HENRY

Merci, Madame la Présidente. Donc, je vais essayer de parler au-dessus du bruit. Donc, d'abord, je veux exprimer une grande lassitude et tristesse, je pense qu'on partage tous, du travail qui est mis en péril — celui des étudiants, celui des vacataires, celui du personnel, de la faculté permanente. Vraiment, une lassitude. Et néanmoins, on voit qu'on arrive à se rassembler et à de nouveau proposer des solutions, potentiellement des solutions assez innovantes pour dominer cette crise. Je vais parler à titre personnel, mais j'ai discuté avec beaucoup de la faculté permanente, mais il n'y a pas une concordance de vues totale. Moi, je suis profondément attaché à la présomption d'innocence, et au fait de ne pas céder à la pression médiatique. Par ailleurs, j'ai très envie de faire confiance au directeur, qui nie les faits. Néanmoins, j'étais dans ce Conseil il y a deux ans avec certains d'entre vous, et on a fait confiance au directeur, et je ne sais pas comment l'exprimer, mais la confiance n'a pas forcément été récompensée par la suite. Donc, la confiance ne peut pas être une solution à cette crise institutionnelle, malheureusement. Il faut trouver des solutions autres. Donc, il me semble que la mise en retrait est effectivement la bonne solution parce qu'elle peut nous permettre — l'idéal serait de suivre le temps de l'enquête policière, mais ceci ne sera pas possible. On ne peut pas contrôler les délais, donc ce n'est pas une solution qui est viable. Donc, la mise en retrait semble effectivement la solution préférable. En revanche, ce qui ne me satisfait pas, c'est de ne pas se mettre de perspective de ce qui se passe à la fin de cette période, au 29 janvier. Que se passe-t-il au 29 janvier ? Soit on a une conclusion de l'enquête, ce qu'on espère tous, soit il n'y a pas de conclusion et dans ce cas-là, on ne peut pas juste continuer comme si rien ne s'était passé pendant un mois. Déjà, il y a eu le signal que l'enquête n'a pas abouti au bout de cette période. Donc, je pense qu'à ce stade, le CI devra reprendre ses responsabilités et sans

doute envisager un vote de confiance au sein du CI, ou une autre formule, je n'ai pas forcément la bonne, mais en tout cas, je ne pense pas qu'on puisse juste revenir le 29 janvier à une situation antérieure. Donc, de nouveau, je pense que la mise en retrait est la bonne solution. La solution que vous proposez est la bonne, mais on doit se donner un cap un peu plus clair sur la sortie de cette période.

Dina WAKED

Je suis tout à fait d'accord avec Emeric, et c'est exactement pour cette raison que ce débat est important. Il est essentiel que nous réfléchissions ensemble à la manière de surmonter ce moment de crise.

Simon CORDONNIER

Merci pour tous ces éléments dont on a pu en effet discuter lors d'une réunion entre les bureaux des différents Conseils vendredi dernier, ce qui est important parce que c'est important que les Conseils fonctionnent ensemble au service de l'institution et qu'on puisse échanger, pour — pardon, vous ne m'entendez pas ? Je vais essayer de parler un peu plus fort.

Dina WAKED

Si je peux juste te couper une minute, nous pourrions demander aux manifestants devant la salle de faire entrer un délégué s'ils veulent partager une déclaration.

François HEILBRONN

Ils ne sont pas élus.

Dina WAKED

Non, mais j'ai... je n'ai pas le droit de leur demander de faire rentrer un délégué et les écouter ? Il y a deux solutions : soit leur interdire de rentrer, soit leur demander de choisir un délégué pour...

Yannig GOURMELON

On peut demander aux représentants étudiants de les calmer, peut-être.

Louise LETOURNEUR

Alors, excusez-moi. Du coup, excusez-moi, je suis effectivement élue pour Solidaires et je ne suis pas une déléguée des étudiants, je suis une représentante élue. Donc, déjà, il y a une différence. Toutes les personnes qui sont à l'extérieur ne sont pas forcément de Solidaires, c'est au contraire une colère étudiante qui s'exprime. Et je pense qu'utiliser le mot « calmer » n'est pas approprié. On a une colère légitime dehors. Madame WAKED proposait de l'entendre — vous, visiblement, vous refusez, c'est un peu votre problème, mais ne parlez pas comme ça.

Simon CORDONNIER

Bon, je profite de l'instant de calme. Je disais donc qu'on a pu se réunir entre Conseils et que c'était extrêmement utile. Cette solution, que je qualifierais d'intermédiaire, de compromis, je ne sais pas, a été trouvée, mais je rejoins complètement les préoccupations d'Emeric. Alors, je rejoins évidemment la tristesse, la frustration, etc., qui est exprimée extrêmement fortement par l'ensemble de nos collègues — et ça, c'est important d'en prendre la mesure quand même, elle est exprimée ici par les étudiantes et les étudiants, mais il faut savoir qu'elle l'est tout autant par les collègues salariés de cette institution, je laisse la faculté permanente qualifier ce qu'il en est du côté de la faculté permanente, et les représentants des chargés d'enseignement, nous dire ce qu'il en est du côté des chargés d'enseignement, mais en tout cas, du côté des salariés, il faut savoir que cette frustration, elle est extrêmement forte compte tenu de la répétition de crises institutionnelles auxquelles on fait face et auxquelles, effectivement, on fait face en continuant à travailler, en continuant à faire tourner l'institution.

Moi, ce qui m'interroge beaucoup sur la solution proposée, je pense qu'elle est bonne aujourd'hui puisqu'il faut bien une solution de sortie de crise au moins provisoire, mais ça n'est que provisoire. Et donc, la grande question derrière, c'est : quels sont les critères qui permettraient un retour ? Comment on fait pour décider ce qui permettrait un retour ? À titre personnel, je pense qu'on n'est pas du tout en position de juger de quoi que ce soit, et que par conséquent, les aspects légaux ne nous concernent que

partiellement. Donc, autrement dit, un classement sans suite, de mon point de vue, ne résoudra pas tout, ne résoudrait pas tout. Je ne suis pas convaincu que la colère qui s'exprime à l'extérieur soit résolue par un classement sans suite. En tant que directeur d'une institution, on doit respecter une charte de déontologie, on doit respecter un règlement intérieur, on doit respecter tout un tas d'objets qui ne sont pas purement légaux, au sens pouvant être qualifiés par les autorités judiciaires, etc. On n'est pas dans le judiciaire, on est au-delà du judiciaire. Et donc, de ce point de vue-là, qu'est-ce qui permettrait de sortir ? Je rappelle qu'on a une instance au sein de cette institution, qui à ma connaissance n'a pas encore été saisie, qui est la commission de déontologie. Peut-être qu'elle pourrait être saisie de la situation pour nous éclairer sur ce qui est possible, sur ce qui n'est pas possible, ce qui est souhaitable pour l'institution, pour la protection de l'institution. De mon point de vue, le risque, et je le redis, la question n'est pas légale, le risque, il est de l'incarnation, la capacité de notre directeur à incarner le projet que lui-même a porté. Et cette incarnation ne sera pas forcément — enfin, la capacité à mener cette incarnation ne sera pas forcément rétablie de mon point de vue par un classement sans suite, un éventuel classement sans suite de l'affaire. Et je crains par ailleurs pour le risque réputationnel d'éventuels éléments qui sortiraient de l'enquête qui est encore en cours, etc. Donc, autrement dit, je ne vois pas, moi, de — j'ai du mal à qualifier, je veux bien qu'on discute de ça aujourd'hui, les critères qui permettront un retour serein, c'est-à-dire un rétablissement de la confiance, un rétablissement de sa capacité à diriger pleinement cette institution.

Sergei GURIEV

Je voudrais commencer sur une note très positive. Je crois qu'on doit être fiers de toutes les équipes qui font en sorte d'assurer la continuité des activités dans ce moment difficile. Pour la direction de la formation et de la recherche, les examens sont en cours, la rentrée du second semestre se prépare donc on fonctionne comme d'habitude. Et en tant que directeur de la formation et de la recherche, je suis disponible pour répondre si vous avez des questions sur les aspects fonctionnels. Comment on peut fonctionner pendant cette période de retrait de notre directeur et comment on peut répartir les tâches entre les différentes directions. Comme DFR, je vais m'occuper de tous les aspects de la formation et de la recherche. C'est très clair quand on regarde les organigrammes de Sciences Po, c'est ma responsabilité et je vais continuer de travailler comme cela.

Mon deuxième point, concerne la présomption d'innocence. On respecte les valeurs européennes. Si notre directeur nous dit qu'il n'a pas commis d'actes de violence, jusqu'à preuve du contraire, on doit le croire. On respecte la présomption d'innocence. Et pour moi, ce n'est pas le sujet de cette séance. Le sujet de cette séance, c'est vraiment le fonctionnement de notre établissement, et durant cette séance-là, on doit définir et discuter la manière de fonctionner pendant le retrait de notre directeur, et quels sont, et je suis tout à fait d'accord avec Simon CORDONNIER, les conditions de son retour de retrait. Mathias nous a dit qu'il demande la mise en retrait parce qu'il croit qu'il ne peut pas, aujourd'hui, exercer ses fonctions. Donc, pour nous, le sujet d'aujourd'hui, c'est vraiment comment on fonctionne jusqu'à la fin du retrait, et quelles sont les conditions de son retour, quand il sera en mesure de reprendre ses fonctions, et à quel moment il pourra fonctionner à nouveau comme directeur, avec la confiance, avec le soutien de toutes les communautés de Sciences Po. Et pour moi, c'est là le sujet central de notre réunion aujourd'hui.

Donc, je crois qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur ce qui s'est passé la semaine dernière, mais plutôt de se concentrer sur les conditions du retour de Mathias, et aussi la répartition des missions entre nous pendant ce retrait afin que l'établissement puisse continuer de fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

Adrien LEHMAN

Je vais commencer par dire que je suis parfaitement d'accord avec tout ce qui vient d'être dit. Je veux aussi dire que, voilà, je pense que le moment n'est pas venu de citer la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme, de partir sur de grandes volées lyriques, mais d'être concret dans le peu de temps qu'on a ce matin pour essayer de trouver des solutions pour que les choses se passent bien. J'ai le sentiment qu'il y a du consensus qui se génère autour de la notion de mise en retrait, et que l'enjeu est maintenant de prolonger ce consensus autour des modalités, des conditions. Et ce que je voudrais dire, c'est que dans un monde où il n'y a pas de procédure claire, où on fait face à une situation

qui est relativement inédite, au moins dans sa mise en œuvre, je pense qu'il est vraiment important d'être irréprochable et le plus clair possible sur la manière dont on définit ces conditions, et je ne pense pas qu'il soit parfaitement, complètement approprié que ces conditions soient définies dans un couloir. Et je pense qu'il faudrait, c'est vraiment important que ces conditions soient définies de la plus claire et de la manière la plus transparente possible ce matin. Sciences Po a une gouvernance particulière, on reste néanmoins dans un établissement public, et je pense que compte tenu des évolutions qui se dessinent pendant une période supérieure à 30 jours, il est important que le Conseil qui administre l'IEP, c'est-à-dire le Conseil de l'Institut, soit d'une part parfaitement informé des conditions qui vont être définies, mais qu'il puisse également se prononcer dessus, et qu'il se prononce ex ante, c'est-à-dire dès maintenant sur les modalités de retour. Parce que je pense qu'il n'est pas possible d'envisager une mise en retrait si on ne définit pas dès maintenant les conditions selon lesquelles on pourra revenir à la normale.

Je pense donc qu'on a un peu de temps ce matin, et donc plutôt que d'avoir des expressions personnelles plus ou moins lyriques sur la crise, je propose que dès maintenant, on se pose la question de ces conditions de retour. Je sais que des propositions ont été faites, et je propose qu'on avance maintenant dessus, Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord.

Dina WAKED

Oui, je suis tout à fait d'accord et c'est exactement, je pense, ce qu'a dit Laurence aussi. Nous devons tous ensemble établir déjà la première condition, c'est la période, qui était déjà fixée et sa durée, ce qui est important. Maintenant, nous devons décider, si le directeur peut demander, proposer, une prolongation de cette période ? Ça, c'est la première question. Et si oui, jusqu'à quelle durée maximale le directeur peut-il demander un retrait ? Et ensuite, nous devons discuter de ce que vous appelez les conditions de retour. C'est l'occasion de parler de ces modalités aujourd'hui, afin d'aboutir, si possible, à un consensus à la fin de cette discussion.

Inès FONTENELLE

Évidemment, la mise en retrait est une annonce positive et elle va dans le sens de ce que nous demandions depuis lundi dernier. Et nous, ce qu'on regrette, c'est que cette décision soit prise aussi tardivement, et qu'elle intervienne uniquement parce qu'il y a eu des pressions, notamment de la communauté étudiante, mais aussi des autres communautés de Sciences Po. Et c'est vrai que cela nous a un tout petit peu surpris. Malheureusement, les erreurs se sont accumulées, à commencer par le premier message de Mathias VICHERAT, dont le contenu ambigu et lacunaire n'a pas contribué à rétablir sa crédibilité auprès des étudiants. Et à présent, nous appelons à aller plus loin, nous en appelons à sa responsabilité, et on l'appelle tout simplement à démissionner de ses fonctions de directeur. Je pense qu'il est nécessaire de replacer cette crise que nous traversons actuellement dans le contexte de Sciences Po, qui est un établissement qui a été secoué par de nombreuses crises qui ont eu pour point de départ des violences sexistes et sexuelles, sans rien comparer évidemment entre les différentes crises. Mathias VICHERAT est arrivé dans ce contexte. Il avait pour mission de mener une lutte exemplaire contre ces violences. On a vu que le dispositif mis en place, malheureusement, présentait un certain nombre de défaillances, ce qui a donné lieu à une mobilisation assez forte des étudiants à Paris et en région. Et aujourd'hui, les allégations de violences conjugales contre le directeur sont incompatibles avec les principes revendiqués par notre École et le rôle même du directeur, et notamment en matière de violences sexistes et sexuelles. Pour rappel, c'est lui qui a pour mission de saisir la section disciplinaire ou le Procureur de la République. Et donc, nous pensons que la confiance étant durablement rompue entre Mathias VICHERAT, la direction, et les étudiants, il faudrait qu'il démissionne.

Je rappelle ici que nous ne sommes pas là pour juger des faits ni pour remettre en question sa présomption d'innocence. On se place dans un autre cadre. Le temps de la justice est différent du temps politique et du temps de l'Institution, et étant donné sa mise en garde à vue qui prouve bien qu'il s'est passé quelque chose et l'ouverture d'une enquête... alors, si...

Yannig GOURMELON

Non non mais....

Inès FONTENELLE

Je ne vous couperai pas, donc je vous demande de ne pas me couper, par respect, merci. Cela étant dit, par émotion, on se retrouve rarement en garde à vue, mais enfin, après, ce n'est pas — encore une fois, nous ne jugeons pas des faits ici, on dit juste qu'il a fini en garde à vue, et ça, c'est bien vrai, je n'invente rien, a priori. En tout cas, il le reconnaît lui-même. Et étant donné l'ouverture d'une enquête, nous pensons qu'il ne peut plus légitimement rester directeur de Sciences Po. Encore une fois, les violences sexistes et sexuelles sont des questions politiques qui ne peuvent pas être reléguées à la sphère privée, et par ailleurs, j'irai même plus loin, Mathias VICHERAT est un directeur qui a fait le choix d'être exposé médiatiquement, parlant publiquement de sa vie personnelle parfois dans certains médias, donc on ne pourrait pas dire maintenant que les événements du 3 et du 4 décembre relèveraient de la sphère privée quand cela arrangerait l'Institution. Franchement, ce serait un peu absurde. Et c'est la raison pour laquelle nous appelons à l'élection d'une nouvelle direction, tout simplement.

Et maintenant, je ferai un point pour terminer sur la question de la gouvernance. Heureusement, comme vous l'avez rappelé, les salariés de Sciences Po ont continué à remplir leurs missions malgré les tensions actuelles, mais les conditions d'études et de travail sont incontestablement dégradées et un trouble persiste au sein de Sciences Po. Sciences Po a mis du temps à réagir. La crise institutionnelle actuelle aurait pu être préparée — disons, aurait pu se passer autrement si l'Institution avait mis en place des procédures pour ce type de situation par le passé, et ce n'est pas comme si on n'avait pas vécu des crises qui auraient permis de le faire, et on trouve que c'est regrettable. Aujourd'hui, on maquette sur mesure une mise en retrait parce que finalement, ça n'existe pas et donc on est obligé de l'inventer. Mais pour nous, encore une fois, le simple retrait d'un mois du directeur — et comme vous l'avez dit, ça pose tout un tas de questions en termes de retour, quand, comment, pourquoi — ne suffira pas à résoudre les problèmes actuels de l'Institution ni les maux structurels que cette crise révèle au grand jour. Nous, ce qu'on appelle, c'est une réforme de la gouvernance de Sciences Po, avec une prise de décisions plus horizontale. Aujourd'hui, elle est très concentrée entre les mains du directeur, il le disait lui-même quand il expliquait qu'il ne voulait pas quitter la direction ni être mis en retrait. Il est également nécessaire d'assurer une meilleure représentation et des salariés, et des enseignants, et des étudiants, au Conseil d'administration. Et enfin, de mettre en place des procédures qui permettraient de sortir d'une crise et de la traverser sans en arriver à inventer sur le tas des choses décidées en Conseil.

Là, il y a plusieurs questions qui demeurent sans réponses, donc j'adresse un certain nombre de questions, à la direction et à ceux à qui il a délégué ses pouvoirs. Est-ce qu'il y a un maintien de son salaire pendant le retrait ? Est-ce que le retrait se fait dans le cadre d'un congé indemnisé ? Quelles sont les modalités prévues, puisque celles-ci n'existent pas juridiquement ? Et concernant la délégation des pouvoirs, comment est-ce que cette délégation a été répartie entre les différents membres du COMEX, le secrétaire général et les autres directeurs ? Par exemple, le maintien de l'ordre est une prérogative du directeur, la signature des diplômes l'est également, la signature des conventions de stage, la convocation des jurys, la saisine de la section disciplinaire — entre autres. Bref, j'aimerais que ces questions soient éclaircies. Mais en somme et pour terminer, ce que l'on regrette, c'est qu'il y a, nous pensons, du côté de la direction et de Mathias VICHERAT lui-même, le refus de reconnaître qu'il a plongé l'Institution dans une crise, qui ne pourra prendre fin que par sa démission, parce que d'ici là, la mobilisation étudiante continuera. Malheureusement, la confiance est rompue. Et, certes, la nomination d'un nouveau directeur, ou d'une directrice on espère, sera un moment aussi délicat pour l'Institution. Mais la crise est déjà là, elle a vocation à durer, et ce n'est pas dans ces conditions qu'on pourra assurer un véritable apaisement de Sciences Po à long terme, ni la crédibilité dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Merci pour votre écoute.

Yannig GOURMELON

Bonjour à tous. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs du Conseil, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole pendant le Conseil, préférant écouter et parfois exprimer un avis. Mais aujourd'hui, c'est un peu différent. Pour la première fois depuis quatre ans, je ressens l'urgence à dire les choses et à les dire simplement. Nous vivons des moments graves, et nous sommes à un point de bascule de cette vieille école que nous aimons tant, toutes et tous. Certains se répandent dans la presse et parlent d'exemplarité. Il faudrait que le directeur démissionne, pour l'exemple. Mais de quoi est-il exactement coupable ? En savons-nous quelque chose ? À ce jour, il n'y a pas de violences constatées. Il n'y a pas,

pour être technique, d'interruption temporaire de travail. Il n'y a pas de contrôle judiciaire. Il n'y a pas de plainte déposée. Il n'y a pas de mesure d'éloignement. Il n'y a rien. Alors, il y a quoi ? Il y a une présomption d'innocence et une déclaration commune appelant à l'apaisement. Alors, il y a quoi ? Rien à ce jour qui vaille qu'on coupe la tête de notre directeur. Rien du tout. « Alors, il y a quoi ? », m'a demandé mon fils hier soir. Alors, il y a des mots, il y a des slogans lamentables. Mathias VICHERAT n'est pas un assassin. Mathias VICHERAT n'est pas un violeur. Mathias VICHERAT n'est pas une brute. Mathias VICHERAT n'est pas un prédateur, comme ça a été tagué au 27, rue Saint-Guillaume ou comme ça a été hurlé dans la rue, ou juste à côté de nous. Alors, il y a quoi ? Il y a cette École, en ce moment défigurée à coups d'idéologies et d'insinuations, et de contre-vérités, au grand dam de ceux qui voudraient penser autrement. Ça fait partie de l'échange que j'ai eu avec mes étudiants. Alors, il y a quoi ? Il y a ce travail de sape qu'une minorité assez agressive organise, et qui consterne beaucoup d'étudiants et de professeurs, qui n'en peuvent plus du blocage intempestif et des poubelles qu'on renverse devant les salles de cours. On parle d'exemplarité. D'autres parleraient de dictature de la vertu. Où est cette exemplarité quand on se permet de détruire un homme sur la foi des on-dit ? Être mis en examen, ce n'est pas arrivé. Être en garde à vue ne veut pas dire culpabilité. Où est-elle, cette exemplarité, quand on se répand dans la presse sans respect pour notre directeur, ni pour cette école, ni pour nous ? Où est-elle, cette exemplarité, quand on détruit à petit feu ce que Sciences Po nous a enseigné, le dialogue, la mesure, le partage et l'intelligence ? Je pense qu'il est temps d'abandonner l'agit-prop, le mensonge et la complaisance narcissique. Je pense qu'il est temps de commencer à respecter les autres. Je pense qu'il est temps de recommencer à servir les étudiants, les professeurs et l'École. Vous verrez, c'est assez gratifiant. Merci.

Dina WAKED

Merci beaucoup. Merci d'avoir aussi rappelé l'importance du dialogue et le partage qui est en effet l'objectif. Et dans cette optique, il est également important, d'entendre les étudiants qui sont devant la porte. C'est important dans notre réflexion, qu'ils puissent partager leurs arguments et qu'on puisse leur répondre. En tant que présidente du Conseil, j'ai la possibilité d'inviter toute personne aux séances du Conseil conformément à l'article 29 du Règlement intérieur et l'article 19 du décret. Les étudiants devant la porte, sont calmes maintenant parce que nous leur avons proposé qu'un délégué vienne dans la salle pour partager pendant quelques minutes avec nous leurs propositions et leurs arguments, avant que nous poursuivions la discussion.

Louise LETOURNEUR

Alors, j'espère que cette fois-ci, on ne coupera pas mon micro. Alors, moi, tout d'abord, je voulais soulever un point qui est que ce n'est pas normal qu'on se retrouve dans cette situation à ne pas savoir quoi faire parce qu'il n'y a pas de procédure. Je veux dire, ce n'est pas la première fois que Sciences Po traverse une crise. Je pense qu'il y a une réflexion assez profonde à avoir sur mettre en place des procédures claires qui évitent que tous les deux ans, on se retrouve dans une situation où un directeur ne peut pas rester. Moi, je vous avoue que je suis assez consternée par la complaisance d'une partie de ce Conseil envers Mathias VICHERAT. La dernière intervention m'a effectivement consternée. On ne cesse de parler de présomption d'innocence, et pourtant, ce n'est pas l'enjeu qui est ici. On n'est pas face à un tribunal, on est face à un enjeu de morale et d'éthique. Est-ce qu'un directeur accusé de violences sexistes et sexuelles peut rester à Sciences Po ? C'est cette question qui se pose. On trouve que cette décision du retrait est arrivée bien trop tard. Nous, nous demandions une position claire de Sciences Po, une condamnation claire de ces accusations de violences, parce qu'encore une fois, l'exemplarité a été touchée, l'image de l'École a été atteinte. L'image qui est renvoyée à tous les étudiants et les étudiantes, c'est que finalement, on a une complaisance envers les personnes qui sont accusées de violences sexuelles et sexistes. Donc, on demandait une annonce forte, et on nous apprend aujourd'hui que Mathias VICHERAT sera en retrait que jusqu'au 29 janvier. On a un peu l'impression qu'en fait, il va prendre de longues vacances de Noël pour se remettre et qu'ensuite, il reviendra et que tout reviendra comme avant. C'est assez consternant, on espérait mieux. Après, qu'on soit déçus par les instances de Sciences Po, ce n'est pas souvent très étonnant. Donc, on espère que le Conseil de l'Institut va pouvoir discuter ensemble, que des modalités plus claires et plus fermes vont pouvoir être mises en place. Et on attend aussi, comme l'a dit Inès, on attend évidemment la démission de Mathias

VICHERAT, mais là, c'est sa responsabilité individuelle. Mais on espère surtout que plus de démocratie pourra être mise en place, que des procédures claires pourront être mises en place, parce qu'on se retrouve ici avec un Conseil de l'Institut qui apprend un peu tardivement quelles seront les modalités, et qui, on en a l'impression, n'a pas vraiment la possibilité d'en discuter.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Je voudrais répondre sur une question de principe. Louise, quand vous dites « de toute façon, on n'attend rien de la direction de Sciences Po », cela montre qu'au fond, vous avez un a priori contre toute solution qui aurait pu être proposée. J'en accepte l'augure, mais je suis un peu triste de voir qu'il y a, disons, une position de principe et de défiance. La seconde chose, c'est qu'à l'échelle du temps, je constate que la précipitation, et finalement la solution expéditive que vous vouliez, que vous voulez toujours, me semble un facteur aggravant dans une situation de crise. Une semaine pour se donner le temps de réfléchir, de réfléchir en commun, de faire fonctionner ce qui relève de la vie démocratique de l'Institution, ce n'est pas beaucoup à mon sens. N'y a-t-il pas une proposition contradictoire dans votre démonstration ? Soit on refuse la présomption d'innocence — et vous dites ne pas la refuser, et à ce moment-là, on attend un peu pour y voir plus clair. Soit on la refuse et effectivement, on peut aller très vite. Et c'est ce que vous proposez depuis le début.

Nous avons réformé les statuts et ils sont imparfaits, comme tous les statuts du monde. Oui, nous pouvons toujours faire mieux, et en particulier en matière de VSS, puisqu'effectivement, le processus que nous avons mis en place mériterait d'être revu et corrigé. Notre directeur en a lui-même conscience, puisqu'une concertation a eu lieu après l'observation des problèmes. Mais encore une fois, avoir une justice expéditive me semble dangereux. Nous sommes à Sciences Po, nous sommes dans une université. Réagir sous le coup de l'émotion serait vraiment une chose absolument inacceptable.

Bathylle MISSIKA

Alors, moi aussi, je n'ai pas l'habitude de m'exprimer très souvent dans ce Conseil. J'ai été sur les bancs de cette belle maison, comme vous l'êtes ou comme vous l'avez été pour certains. J'y suis extrêmement attachée, et je suis — vraiment, j'ai le cœur brisé, ce n'est pas hyperbolique, de voir le traitement médiatique qui est fait, de voir que Sciences Po, qui est une formation extraordinaire, qui s'est ouverte, qui s'est diversifiée, est réduite à des titres, qui ne me paraît pas être ce qu'on nous enseigne ici. Donc, moi, déjà, dans un premier point, je voudrais exprimer ma vive inquiétude, et notre souhait, mon souhait de voir aussi l'Institution reprendre son souffle et de ne pas se laisser aller aux émotions et se laisser guider par des titres, parce qu'au fond, comme cela a été rappelé, pour l'instant, du point de vue du droit, il n'y a rien. Alors, ce n'est pas une garde à vue, c'est une double garde à vue, ce qui est assez inédit aussi lorsqu'il s'agit d'accusations de VSS. Moi, ce qui me chiffonne énormément, c'est de lire et de voir s'exprimer dans la presse au nom de Sciences Po un narratif qui s'est en fait développé et qui s'est étoffé alors qu'il n'y avait toujours rien. C'est-à-dire, moi, ce qui m'a en particulier un petit peu marquée, attristée et choquée, ce sont des déclarations du genre « on attend bien sûr d'avoir des éléments supplémentaires ». Alors, moi, je vous demande, entre cette déclaration, « on attend d'avoir des éléments supplémentaires » et « il doit démissionner », je voudrais que vous m'éclairiez sur ce qu'il s'est passé, à part beaucoup d'articles, dont certains — je veux dire, on l'enseigne à l'École de journalisme aussi, les sources, elles doivent être contradictoires, les articles... bon, les journalistes, ils aiment bien écrire beaucoup de bêtises, mettre des photos, parler du temple du wokisme, mais honnêtement, ça ne rend service à personne ici, ça ne vous rend pas service, à vous, qui défendez les couleurs de l'Institution, ça ne nous rend pas service, à nous, professeurs, permanents ou vacataires, personnel de Sciences Po. Je veux dire, ce n'est pas nous contre vous, c'est l'Institution qui a une place dans la vie politique, médiatique française, et nous devons être les gardiens de cette Institution, qui est basée sur le droit, qui est basée sur le respect mutuel, et enfin, nous devons nous en tenir aux faits.

Donc, je voudrais reprendre les propos de madame la présidente de la FNSP, il s'agit d'arriver à un petit peu de calme, et d'ici le 29 janvier, je veux dire, à moins d'éléments nouveaux, surprises qui viendraient de l'institution judiciaire et non pas médiatique, il me semble tout à fait normal et conforme aux principes de Sciences Po que le directeur reprenne ses fonctions. Il y a des ajustements à faire, et c'est vrai, et madame BERTRAND DORLÉAC a tout à fait raison, il n'y a aucun statut qui soit parfait, et justement, voyons ça comme une opportunité. Et je pense que sur les VSS, Sciences Po était déjà en

avance, il y a encore beaucoup de chemin à faire, mais il s'agit de deux questions absolument distinctes, puisque, je vous le rappelle au cas où ça aurait échappé à un certain nombre, il n'y a pas de plainte, et il y a eu une double garde à vue — ce qui est en fait extrêmement différent du traitement médiatique qui en a été fait. Je vous remercie.

Dina WAKED

Merci beaucoup. Je vous indique que deux délégués vont rentrer à 10h pour quelques minutes.

Quentin COTON

Bonjour à tous. L'impression qu'on a en fait, c'est que le bateau est un peu troué de partout et que l'eau ne cesse de s'infiltrer. Il y a vraiment une incohérence — pas seulement sur ce qui passe aujourd'hui, mais c'est un sentiment en fait assez général sur la gestion de Sciences Po. On ne sait pas vers où nous emmène le gouvernail, si tant est qu'il y en ait un, alors on essaie de rassurer les communautés un peu comme on peut. Il y a un manque général de clarté, et qui se mêle aujourd'hui à une incertitude liée au demain. En fait, on se demande à quoi rime cette mise en retrait, qui ne fait qu'ajouter de l'incohérence aux volontés initiales et qui ne permet en rien de renouer une quelconque confiance, tout en donnant raison à la justice de l'émotion et de l'immédiat, ce à quoi semblait pourtant vouloir échapper monsieur VICHERAT. Ce calendrier proposé, qui n'est pas forcément très clair d'ailleurs, intervient 24 heures après un départ surprise. La question c'est : qui tient la barre, et est-ce que le bateau a encore aujourd'hui un capitaine ? On peine tous sérieusement à comprendre ce qu'il se passe, et la presse, je pense, se fait largement l'écho de cette dernière. Les étudiants sont perdus, les communautés sont perdues, et à notre sens, la mise en retrait est de nature à créer une nouvelle instabilité, et celle qui paye, c'est une nouvelle fois la crédibilité de notre École et de son administration. On sait bien, on est tous confrontés à un événement qui n'est pas prévu. Certains se font d'ailleurs dans nos murs de bon cœur les messages du Tribunal populaire en se proclamant juges, sociologues et enquêteurs de salon. On donne raison à une morale qui est basée sur un jugement totalement non étayé. Madame la Présidente, dans ce contexte, est-ce qu'on peut sérieusement croire en un retour dans le calme de Mathias VICHERAT le 29 janvier ? En quoi il pourrait avoir retrouvé la confiance au début du second semestre ? Et à entendre certains ce matin, la question centrale qui semble se dessiner, c'est plutôt : monsieur VICHERAT pourra-t-il seulement un jour reprendre ses fonctions ? Quelle vision à court et moyen terme ? Que sera Sciences Po demain ? En somme, Madame la Présidente de la FNSP, où va le bateau Sciences Po ? A-t-il seulement une carte ? Merci.

Alain CHATRIOT

Je ne peux que consonner avec toutes les voix qui se sont exprimées pour insister sur notre préoccupation commune, notre inquiétude, et, certains l'ont dit, notre frustration face à une situation où, évidemment, il n'y a pas de bonne solution. Et donc, dans ce contexte-là, il faut essayer de trouver collectivement la solution la meilleure pour l'avenir de notre Institution. De ce point de vue-là, moi — on peut discuter de ce qu'il s'est passé durant cette semaine, mais je tiens à titre personnel à saluer l'action des présidentes des Conseils, parce qu'effectivement, dans une phase de crise, la mobilisation des instances régulières est un enjeu. C'est un enjeu aussi, et ça avait été rappelé dans le message électronique de Laurence BERTRAND DORLÉAC, de l'ensemble des Conseils. Dans l'ensemble des conseils, le CA de la FNSP et le CI ont un rôle particulier, je le crois, et donc je trouve normal qu'on ait cette longue discussion ce matin, mais pour autant, le Conseil scientifique qui se réunira cette après-midi, le Conseil de la vie étudiante, sont aussi des instances, et d'autres Conseils d'ailleurs liés aux salariés de la FNSP, sont des instances importantes pour entendre l'ensemble de ces communautés. Et je trouve que c'est un point important pour essayer de sortir de la crise. Je dis « pas de bonne solution », et donc on nous propose cette solution du retrait temporaire. Sur cette proposition, je voudrais juste souligner, mais pour être rassuré, et j'espère que je le serai, un point qui a déjà été évoqué, je voudrais que pour la partie de l'Institut, pas pour la partie de la Fondation, où les statuts, j'allais dire, sont plus clairs, et ça sera beaucoup de travail à notre présidente, mais la solution est presque plus simple, mais pour la partie de l'Institut où le Code de l'éducation s'applique, cette phase de mise en retrait et de délégation telle qu'elle a été évoquée pose quand même un certain nombre de questions. Et donc, je ne doute pas que l'aspect de sécurité juridique ait été étudié de près, mais, ça a été signalé tout à l'heure, on sait que dans les

fonctions d'un chef d'établissement de l'enseignement supérieur, il y a un certain nombre de fonctions qui sont très particulières, qui peuvent donner lieu à des procédures qui, elles-mêmes, peuvent ensuite être, éventuellement, si elles n'étaient pas bien appliquées, attaquées, et donc j'espère vraiment que cette dimension-là a été, étudiée je n'en doute pas, mais que les solutions qui seront adoptées sur ce point sont vraiment très robustes. Typiquement, je prends cet exemple-là d'un autre établissement, il y a quelques années, dans une université française importante, à un moment d'intérim de la présidence de l'université, la section disciplinaire a été mal saisie par quelqu'un qui assurait un intérim, les personnes en cause devant la section disciplinaire ont ensuite attaqué la procédure et fait casser la procédure. C'est un exemple qui ne se produira pas dans notre maison, je n'en doute pas, par le sérieux juridique de notre Institution, mais ce sont quand même des questions qui ne sont pas du tout anodines. Et donc, sur cet aspect de mise en retrait et de délégation de signatures, je ne sais quand même pas quelle est la — voilà, je pense qu'il faut y être très attentif.

Et ensuite, dans cette phase difficile, je ne peux que consonner avec les remarques qui ont été faites sur le calendrier, et le fait, dans les conditions du retour — en tout cas, ça me semble être un minimum sur lequel, je pense, nous serons tous d'accord, le fait que les Conseils soient amenés à nouveau à y être confrontés directement. C'est-à-dire que, hélas, tout ça est fort pénible, mais je ne crois pas qu'on puisse en sortir sans qu'à nouveau les Conseils soient mobilisés. On aurait tous souhaité ne discuter aujourd'hui que d'autres grandes questions sur l'avenir de notre Institution, dont celle du budget.

François HEILBRONN

Cela fait 17 ans que je suis membre de ce Conseil, je crois que je suis le plus ancien dans ce Conseil, donc j'ai eu la chance ou la tristesse de connaître la crise de 2012, la crise de 2013, la crise de 2020, et celle-ci. À chaque fois, ça me désole profondément pour Sciences Po, École à laquelle je suis profondément attaché en tant qu'ancien étudiant, en tant qu'enseignant ici en cours magistral depuis plus de 30 ans. Et à chaque fois, justement, pour le dire comme l'a dit madame la présidente de la FNSP, il faut laisser retomber les émotions et il faut prendre la vision du temps long. Et il est important de ne pas abîmer Sciences Po. Sciences Po a abîmé plusieurs de ses directeurs successifs, Richard DESCOINGS, Hervé CRES, Frédéric MION, dans des histoires tout à fait différentes. Il n'y a rien de comparable. Par contre, à chaque fois, ce sont les mêmes forces à l'œuvre. Ce ne sont pas les mêmes personnes, ce sont les mêmes forces à l'œuvre. Une petite minorité agissante d'étudiants excités qui vivent leur grand soir, qui vivent leur quart d'heure de célébrité dans la presse, pour devenir après de très sages fonctionnaires — j'en ai de nombreux exemples. Certains enseignants-chercheurs qui n'ont jamais accepté qu'un directeur visionnaire, Richard DESCOINGS, leur impose à un moment de cesser d'être chercheurs et d'être aussi enseignants, et qui ont voulu nous entraîner progressivement vers un fonctionnement de l'université publique — ce que nous ne sommes pas. La force de Sciences Po, et ça a toujours été le débat, c'était que nous avons justement un pied d'une fondation privée et d'un établissement public. Ça a été notre force, notre indépendance. Et grâce à la vision de Richard DESCOINGS, développée par Frédéric MION et renforcée par Mathias VICHERAT, nous sommes devenus une université d'excellence sur le plan mondial. Et ce que je trouve absolument insupportable dans ce qu'il se passe depuis une semaine, qui me fait revivre, dans d'autres circonstances, les mêmes mécanismes, et là de manière encore plus accentuée, puisque l'accusation est vide — vous dites « il est accusé ». Non, Mathias VICHERAT n'est accusé de rien. Il n'est poursuivi de rien. Et donc, effectivement, je suis tout à fait d'accord avec Laurence BERTRAND DORLÉAC quand elle vous répond — vous dites que ce n'est pas la loi, c'est la vertu et la morale. La vertu et la morale, on a l'impression d'entendre Robespierre. Donc, retournez à vos inquisitions.

Mais je regrette une chose profondément, et je suis peut-être le seul autour de cette table, mais hier, j'étais avec 40 maîtres de conférences qui sont rattachés à mes cours, je regrette profondément cette idée de retrait. Je comprends que Mathias, sous une pression médiatique insupportable et des accusations médiatiques tout à fait injustes, ne se sente plus la force et a besoin de souffler pour un certain temps. Je considère que ce retrait est une erreur. Je le regrette, mais c'est son choix, et donc il faut le respecter. Par contre, j'espère que ce retrait sera le plus court possible, qu'il reviendra vite pour diriger Sciences Po. Et en ce sens, je suis aussi l'expression de très, très nombreux étudiants et de très, très nombreux enseignants qui veulent que notre École continue à briller dans le firmament de l'université

internationale et qu'on cesse de devenir les faire-valoir ou les exutoires de certains journalistes qui sont toujours les mêmes, d'ailleurs, depuis dix ans — évidemment, Libération en premier. Je vous remercie.

Antoine DEFRUIT

Je vais essayer d'être assez bref. Je vais commencer par rappeler notre position, mais ensuite je vais essayer d'en venir assez rapidement à ce qu'on peut faire concrètement pour gérer au mieux cette situation, parce que je pense qu'il faut qu'on essaye de rester concret. C'est le cadre que vous avez posé dès le début. Il y a beaucoup d'émotion dans cette salle et devant cette salle, et c'est normal qu'elle s'exprime, mais elle ne doit pas guider nos actions. On est sur une ligne de crête entre, d'une part, évidemment, les principes de prudence et de modération qui ont été longuement rappelés et que Laurence BERTRAND DORLÉAC rappelait aussi, et d'autre part la nécessité de nous opposer de manière inconditionnelle à toutes les formes de violence, et la nécessité de protéger l'image de notre école, et surtout, un constat objectif, celui qu'aujourd'hui Mathias VICHERAT n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions en toute sérénité et dans la confiance générale. C'est pour ça que dès la semaine dernière, nous avons demandé la mise en retrait de notre directeur, et nous sommes heureux aujourd'hui de voir que cette position fait consensus. Sur les modalités de cette mise en retrait, d'abord sur la manière dont ça a été discuté, on voit quand même, malheureusement, c'est peut-être la force de l'habitude, mais on a fait quand même beaucoup de progrès depuis l'affaire qui nous a secoués il y a deux ans maintenant, trois ans, peut-être. Notamment, les réunions qui sont tenues entre les bureaux des Conseils, la discussion qui a lieu en ce moment même, c'est propice à l'apaisement. Et il est important qu'on puisse garder la même dynamique. C'est pour ça que la proposition que faisait Adrien LEHMAN qu'on puisse voter aujourd'hui sur les modalités de cette mise en retrait, on la soutient pleinement.

Concrètement, sur les modalités qu'on pourrait proposer, l'idée, pour l'instant, qu'on se fixe une date, qui soit certes arbitraire, mais puisqu'il faut décider à fin janvier, et que d'ici fin janvier, par exemple, au Conseil de l'Institut du 23 janvier, on ait l'occasion de se prononcer à nouveau sur une éventuelle prolongation de cette mise en retrait, et que d'ici là on se mette d'accord sur le principe que cette mise en retrait ne puisse pas être interrompue sans l'accord de ce Conseil, il nous semble que ce serait un bon équilibre. Et puis d'ici là, ça doit être le temps de la réflexion, et chacun, personnellement, collectivement, on doit s'interroger sur les suites qu'on souhaite donner à cette période particulière, notamment parce qu'un non-lieu ou un classement sans suite, ça n'a pas l'autorité de la chose jugée, ça n'est pas la même chose qu'une relaxe ou qu'un acquittement, et ça n'évacuera pas toute question, pour nous, morale.

D'ici là, deux autres remarques, sur la possibilité d'une saisine de la commission de déontologie, que vous pouvez aujourd'hui saisir si vous vous prononcez à un tiers des membres, il ne faut pas en attendre une solution absolue, notamment parce qu'il n'y a pas assez de faits aujourd'hui pour qu'elle se prononce sur l'espèce. À titre personnel, mais ça ne semble pas être le cas de tous les membres de la commission, enfin il y a des échanges, mais je pense que ça pourrait avoir une certaine utilité, ne serait-ce que pour rappeler à tous le cadre déontologique et dans une certaine mesure juridique dans lequel on doit réfléchir. Mais voilà, il ne faut pas attendre une solution absolue de ça.

Et un dernier point, mais quand qu'il faut évoquer, pour ceux d'entre vous qui étaient déjà là au moment de la démission de messieurs DUHAMEL et MION, on a déjà été perturbés dans nos discussions par un ancien président de cette instance qui nous a envoyé des mails à répétition et qui aujourd'hui semble s'y remettre. Alors, ce matin, je ne sais pas si vous avez reçu, on dirait qu'il a envoyé un mail à l'ensemble des membres de toutes les communautés de Sciences Po, avec une mailing list dont on ne sait pas comment il se l'est procurée — cette situation ne doit pas perdurer. Alors, on avait choisi à l'époque de prendre une position formelle, on avait adopté une motion, il me semble, pour rejeter toute forme d'ingérence extérieure. Alors, je ne dis pas que ça doit être la voie, mais en tout cas, c'est aussi une source de préoccupation pour nous. Merci beaucoup.

Dina WAKED

Merci beaucoup. J'ai quatre personnes qui veulent prendre la parole et après, Arnaud veut répondre à quelques points. On fait ensuite entrer les délégués pendant quelques minutes. Après cela, je propose que nous discutons des points concrets, pour avancer dans notre discussion, et ne pas tarder trop pour les autres points à l'ordre du jour.

Ethan WERB

Je voulais donc d'abord revenir sur la capacité de Sciences Po à répondre à ce moment, notamment et grâce à la collégialité qu'on a au sein de nos communautés et que nous appelons de nos vœux — ce qui montre bien que cette collégialité, cette horizontalité, elle doit être la règle et pas l'exception à des crises qu'on voit subvenir de plus en plus souvent et qui nous inquiètent. Enfin, je pense que chacun d'entre nous ici cherche de la stabilité et de la sérénité, et je crois réellement que cette collégialité, elle doit guider l'action de Sciences Po et éviterait de se retrouver avec des individus visés qui engagent l'ensemble de l'Institution, parce que je crois qu'il faut tout à fait distinguer Sciences Po et son directeur, puisque notre Institution évidemment nous dépasse, et je pense qu'il faut vraiment garder cette idée à l'esprit. Néanmoins, cette sérénité et cette stabilité, on peut passer des heures et des heures à se répéter que nous croyons fermement à nos valeurs et à notre capacité à les incarner. Néanmoins, cette confiance aujourd'hui, on ne la retrouve pas, et on peut en parler, on peut insister dessus, mais la réaction de cette dernière semaine, excusez-moi de le dire, n'a pas forcément été à la hauteur du côté de la direction. Il y a eu un manque de transparence, et je dirais même un manque de responsabilité — pas uniquement vis-à-vis des faits, puisque de toute manière je n'ai pas la compétence ni l'envie d'être magistrat ou inquisiteur, nous ne sommes pas là pour juger des faits, évidemment, mais de l'implication de la situation actuelle sur la vie de l'Institution et sur la crédibilité de son directeur et sa capacité à incarner aussi notre École. Et aujourd'hui, on constate que cette incarnation, elle ne peut pas se faire, puisque cette crédibilité, elle disparaît. Et si on n'a pas cette crédibilité-là, je ne pense pas qu'on puisse incarner l'Institution et gouverner, donner un cap — un directeur est aussi fait pour diriger l'Institution et lui donner une direction. Et aujourd'hui, on n'a pas d'horizon serein pour Sciences Po, que ce soit aujourd'hui ou après le 29 janvier. Et nous, on a aussi besoin d'un cap de gouvernance, justement pour se préoccuper de l'essentiel, c'est-à-dire des performances académiques de Sciences Po, de sa recherche et de sa vie citoyenne. On a adopté il y a quelques mois la raison d'être de Sciences Po avec cette idée que Sciences Po avait un rôle à jouer dans la cité, et je ne pense pas qu'aujourd'hui on puisse se départir de cette idée. Évidemment que Sciences Po a un rôle à jouer, et évidemment que l'éthique de l'Institution et de son directeur est importante. Je pense qu'on ne fait pas — et je suis d'accord avec vous, on ne peut pas faire de la politique à partir de la morale, mais on n'en fait pas davantage sans. C'est pour ça que l'éthique et la déontologie ont été, durant ces dernières années, et par le directeur lui-même, au cœur de son programme. Et je pense que c'est important aussi de garder ce cap-là, qu'on ne peut pas diriger l'Institution lorsque sa crédibilité est fortement mise en cause et lorsque la confiance ne peut pas se faire.

Néanmoins, au-delà de l'indignation, ou des craintes, ou de l'inquiétude de cette dernière semaine, je pense que le temps de crise doit surtout être le temps de l'action, le temps de la réflexion, et pas de l'émotion ou de la stupeur. Alors, évidemment, cette émotion, elle est légitime, mais je pense qu'il faut aller au-delà et penser à un plan d'action clair, concret, décidé au sein de nos Conseils — je crois à la capacité de nos institutions à répondre à cette crise. Néanmoins, il est nécessaire, et il y a une attente des étudiants à répondre de manière concrète et efficace à ces enjeux-là. Donc, nous appelons notamment à un plan d'action, je dirais même un plan d'action d'urgence en matière de violences sexistes et sexuelles. Je souhaitais rappeler à ce Conseil qu'il y a un mois de cela, une grande mobilisation des étudiants était intervenue justement pour signaler les dysfonctionnements, qui sont des dysfonctionnements réels, dans la prise en charge des violences sexistes et sexuelles, et je pense que c'est un moment particulièrement important pour discuter justement à la fois de ces enjeux-là, mais aussi des enjeux de gouvernance. Il est important d'avoir un cadre et de discuter au sein d'un cadre pour faire face à ces crises-là, et ça passe par des statuts. Donc, je pense qu'il faut être à la hauteur de cet enjeu, et ça passe par des actions concrètes et fortes. Merci.

Dina WAKED

Effectivement, le point VSS est à l'ordre de jour aujourd'hui, et j'espère que nous pourrions en discuter. En ce qui concerne le plan d'action, c'est aussi important de souligner que c'était nécessaire d'attendre la tenue de cette séance, parce que Laurence et moi avons insisté sur l'importance de travailler tous ensemble en toute transparence. L'idée est de proposer quelque chose — aujourd'hui. C'est la première instance qui se réunit, et pour ça, c'est vraiment le débat que nous cherchons toutes les deux à avoir ici pour arrêter concrètement des modalités à la fin de cette discussion.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

N'y a-t-il pas une nouvelle injonction contradictoire ? Vous auriez voulu une forme de dictature, que moi ou Dina ou les deux décident de s'opposer au retour du directeur en se passant de toute concertation et des conseils. Or, nous avons choisi une autre voie et nous sommes là justement parce que la démocratie fonctionne. Sinon, nous n'y serions pas ensemble.

Jérôme GUEDJ

L'exercice auquel on se livre ressemble, et ce n'est pas péjoratif dans ma bouche, à une thérapie de groupe. Elle est légitime eu égard l'émotion que les faits, en tous les cas les événements de la semaine dernière ont pu déclencher. Je trouve que c'est sain de procéder ainsi. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je pense qu'on est dans le bon format pour le faire. L'émotion, elle est assortie, je crois que ça a été utilisé dans une des premières interventions, d'une forme de lassitude. Et c'est vrai que la combinaison de ces deux paramètres peut enclencher une sorte de fuite en avant, une sorte de surenchère. Et je pense que la responsabilité collective, l'émotion et la lassitude sont des sentiments souvent individuels, le fait de les partager ensemble nous permet de lever la tête du guidon et de regarder vers l'horizon. Il ne s'agit pas de temporiser pour temporiser. Il s'agit de raison garder. Parce qu'émotion et lassitude peuvent déclencher des réactions un peu impulsives. Et moi, ce qui m'intéresse à cet instant, au-delà de ce moment de crever l'abcès ou de partager ces états d'âme, les uns et les autres, c'est la responsabilité collective que nous avons pour l'Institution, et pour sa capacité à mettre en œuvre — et moi, je souhaite qu'on puisse en effet aborder les VSS, la stratégie et les autres sujets qui étaient à l'ordre du jour. Et je le dis tout de suite : je considère qu'une forme d'emballage et de fuite en avant sont contradictoires avec les objectifs de temps long et de sérénité qui sont ceux qui doivent animer notre Conseil. C'est dit.

Et le deuxième point, parce qu'encore une fois, l'émotion, elle est légitime, et, cher François, j'ai été dans ma jeunesse un de ces étudiants excités qui siégeaient ici ou qui manifestaient, toi aussi, je suis peut-être devenu un fonctionnaire sage — et je ne suis pas certain d'être toujours sage dans le reste de mes activités — et donc, je ne jette pas la pierre à ceux qui expriment leurs émotions. Sauf que le rôle même de l'action collective, c'est de dépasser les émotions. Parce que sinon, il n'y a pas d'action collective. Si elle n'est fondée que sur l'émotion, alors il n'y a pas d'action collective. Il y a des passions, avec le risque que ça comporte.

Et moi, il y a un point par contre, auquel je suis extrêmement attaché et qui devrait tous nous emporter : dans le débat qui est forcément très regardé parce que c'est Sciences Po — c'est ainsi, les mêmes événements dans n'importe quelle autre institution n'auraient évidemment pas eu le même retentissement. C'est la rançon du succès. Mais il faut en tirer aussi l'enseignement de ce qu'il se passe. Ce qui est en jeu, je vous le dis sincèrement, c'est une véritable question de principe. C'est une véritable question de principe. Je ne sais pas si c'est un point de bascule comme l'a dit Yannig GOURMELON tout à l'heure, mais c'est, pour moi, savoir si une nouvelle digue cède face à un mouvement, que je ne veux pas qualifier par un terme ou un autre, mais qui est celle d'une forme de, à la fois, tyrannie de l'émotion, évidemment, de l'instantanéité, de la réponse impulsive, et au-delà, de cette exemplarité dont les contours sont absolument impossibles à définir, que chacun, dans une introspection personnelle, se pose la question de savoir s'il est toujours exemplaire. Et si les autres le savaient, quel regard ils porteraient sur leur propre action et leur propre capacité à travailler les uns avec les autres. Et que la vie en communauté, c'est aussi l'acceptation de transcender cet aspect des choses. La ligne de séparation, on a parlé de présomption d'innocence, on a parlé de culpabilité, de droit, etc., c'est une éthique de la responsabilité. Alors, le terme de confiance, tout à l'heure on a dit, « on ne peut plus avoir confiance au regard de ce qu'on a vécu dans le passé », il faut faire gaffe parce que du coup, il ne va plus se passer une grande chose. Le seul objectif qu'on a ici, c'est de rétablir cette confiance-là. Parce que si elle n'existe pas, il ne se repassera rien. Il n'y a pas un mode de régulation collective qui ne peut être fondé sur la confiance. Parce que l'inverse de la confiance, c'est la suspicion généralisée et permanente, celle où on doit se justifier de ne pas avoir fait. La confiance, c'est celle qui consiste à construire ce qu'on veut faire ensemble.

Donc, moi, je termine par-là, mesurant bien que je ne vous verserai pas les 80 euros de ma consultation psychothérapeutique que je viens de faire à l'instant devant vous. Ce n'est pas cher, mais j'ai un bon. Sur la suite, moi, pareil, parce qu'on n'a pas l'occasion de le dire, si la question nous avait été posée, je

me serais prononcé ici contre le retrait, au nom des principes que je viens d'évoquer. C'est de dire, si nous sommes attachés à ces principes, alors, donner prise à tous ceux qui veulent leur donner des coups de canif, c'est déjà les remettre en cause dans la durée et à l'avenir. Parce que le coup d'après, ce sera peut-être des faits plus anodins, plus virtuels qui seront mis en avant. Donc, si la question nous avait été posée, moi, je me serais prononcé contre le retrait. Et c'est la raison pour laquelle je pense que notre responsabilité est plutôt de savoir, dans les quelques semaines qui nous séparent du 29 janvier, puisque j'ai compris que c'était une décision coproduite, c'est : comment on crée les conditions, justement, avec peut-être cet optimisme de la volonté, de permettre à Mathias VICHERAT de reprendre dans des conditions sereines la mission pour laquelle il a été élu et pour laquelle il lui reste trois années de mandat ? Parce que sinon, on sera défaillant dans le rôle que nous, on a à faire ici. On peut feuilletonner, et que chaque Conseil d'administration soit celui, j'entendais tout à l'heure « il faut reposer la question à échéance régulière », c'est le meilleur moyen de fragiliser durablement l'Institution. Et donc, à un moment donné, il faudra non pas faire un pari ou avoir confiance, mais considérer qu'on remet sur les rails l'action qui est la sienne. Voilà.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour cette intervention, surtout pour avoir souligné que nous partageons ici une responsabilité collective de mettre en place les modalités de la décision de notre directeur, qui a lui-même décidé de se mettre en retrait. C'est exactement ce que nous essayons de faire aujourd'hui, à partir de la décision qu'il a prise. Nous devons travailler pour assurer la bonne gouvernance de notre institution pendant cette période de retrait, et jusqu'au moment où il décidera de revenir. C'est exactement ce sur quoi nous devons nous concentrer plus concrètement dans notre discussion.

Eberhard KIENLE

Je vais, comme tout le monde, évidemment, être bref, en tout cas c'est ce que je dis, c'est ce que j'annonce. Alors, j'aimerais bien m'exprimer au nom du Conseil scientifique que je préside, mais notre réunion n'aura lieu que cette après-midi, donc je m'exprime un petit peu à titre personnel. Mais il n'empêche que j'aimerais partager avec vous quelques points de vue qui ont été évoqués lors d'une réunion informelle de ce Conseil vendredi dernier. Alors, j'avais réuni, avec Sergei on avait réuni les membres qui étaient disponibles juste pour faire un tour, disons, d'horizon et pour savoir qui pense quoi, et comment on pourrait contribuer à résoudre le problème. Alors, voilà, sans m'attarder sur les points de vue, mais il y a cinq critères, pour ainsi dire, cinq questions qui ont été évoquées. Évidemment, la première, c'est celle de la présomption d'innocence. Et je pense que tout le monde y adhère, mais évidemment pas nécessairement de la même manière. Alors, oui, ce qui est vrai pour les autres critères aussi. Alors, le problème est que, voilà, c'est un petit peu comment on pèse les critères, il n'empêche que la présomption d'innocence était quand même un critère très, très important. Et à titre personnel, j'y reviendrai tout à l'heure, elle est primordiale. Alors, le deuxième, c'est en effet un peu l'éthique, les questions éthiques : est-ce qu'on peut réconcilier la présomption d'innocence avec les valeurs éthiques et surtout en matière de VSS qu'on essaie de défendre ? Je ne pose pas la question, c'est la question qui était posée. La troisième, c'est : est-ce que, dans ces conditions-là, on peut s'assurer du bon fonctionnement de l'Institut ? Parce qu'en effet, les questions, le départ, ou le départ définitif, ou le départ en retrait du directeur, on aura les réponses peut-être tout à l'heure, on a déjà un début de réponse, mais voilà, vendredi, ces réponses n'étaient pas encore données. Donc, voilà, cette question-là. Une question aussi, évidemment, qui se pose, qui était posée de manière différente, mais aussi en termes du moral de l'Institut : est-ce que, dans ces conditions-là, on peut travailler ? Alors, il y a évidemment, liée à la question éthique souvent, la question de la réputation. Quels effets sur la réputation de l'établissement ? Et aussi, la question qu'on a peu évoquée ce matin, mais qui avait été évoquée quand même vendredi : si jamais le directeur part, il y a une nouvelle période d'incertitude, s'il part définitivement, il y a une nouvelle période d'incertitude dans une conjoncture qui n'est pas nécessairement la meilleure pour trouver un nouveau directeur, donc il faut quand même faire attention à la suite.

Maintenant, toutes ces questions ont été posées, et ce que je voudrais ajouter, et qui a été une question qui a été posée également, et qui n'a pas encore été posée ce matin, mais dans ce débat entre présomption d'innocence d'une part, les valeurs éthiques d'autre part — maintenant, la question « est-ce qu'on peut

les séparer ? », c'est une autre question. Mais aussi la réputation. Il y avait aussi des voix qui disaient très clairement que le respect de la présomption d'innocence de notre part, par cette Institution, consolide, renforce notre réputation, qu'on est connu comme une Institution qui, en effet, prend ces principes, qui ne sont pas des principes abstraits, au sérieux. Ça, dans le long terme, peut-être pas dans le court terme, mais dans le long terme, ça peut servir l'Institution. Maintenant, on n'a pas voté. C'était une réunion informelle. Je vous fais part uniquement des points de vue qui ont été exprimés, mais j'aimerais insister sur ce dernier qui me paraît tout à fait important. Et justement, pour revenir à la question de tout à l'heure, le directeur est accusé, mais par qui ? Évidemment, on est toujours accusé de quelque chose. C'est vrai. Ce n'est pas pour minimiser. Je ne dis pas les faits, parce que les faits, on ne les connaît pas. Les faits, on les connaîtra un jour, justement, à la fin de cette enquête.

Donc, soyons prudents, essayons de fonctionner au mieux. Seulement, voilà, on a des propositions pour cette période de mise en retrait, des propositions assez concrètes. Néanmoins, comme mon voisin, j'aimerais poser deux questions. La première : quid des domaines qui ne sont pas encore couverts par des délégations de pouvoir, et justement par rapport à l'IEP ? Donc, voilà, il faudra y trouver... Je suis certain qu'on trouvera la solution, mais ça me paraît important. Et puis, une petite réserve sur le délai qui me paraît quand même relativement court. Je crains, malheureusement, sans vouloir affaiblir ma propre position, mais qu'une enquête peut quand même prendre du temps. Alors, elle ne sera pas nécessairement conclue d'ici janvier, et je pense en effet qu'il sera probablement utile de penser à une période de transition ou une période de... pas transition, ça voudrait déjà dire anticiper... Mais une période, disons, la période qui s'ouvre. Il faudra quand même penser à une période un peu plus longue, peut-être. Merci.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Bonjour à tous et à toutes. Je vais essayer d'être brève également. Je voudrais à mon tour m'exprimer en tant que coprésidente du Conseil de la vie étudiante et de la formation, non sur les faits, nous ne sommes pas dans un tribunal, cela a été rappelé à juste titre, mais sur les questions de procédure. Je crois pouvoir dire au nom des bureaux du Conseil de l'Institut, du Conseil scientifique et du CVEF que nous sommes très satisfaits de la réunion qui a eu lieu entre ces trois instances et le bureau du Conseil d'administration vendredi dernier. Cet échange a permis d'avancer vers la décision actuelle, donc le retrait temporaire du directeur. La présidente du Conseil de l'Institut, chère Dina, a, me semble-t-il, proposé qu'une commission inter-instances soit instituée pour discuter ensemble des suites de la crise. Cette proposition, je crois, a été refusée. À titre personnel, je le regrette. Je crois que le manque de transparence et d'association des élus participe considérablement au renforcement de cette crise et à la défiance. Je rejoins donc ce qui a été dit notamment par Alain CHATRIOT sur l'importance de la coopération entre les Conseils, et je pense que le fait de ne pas mettre en œuvre cette coopération de manière formalisée pourrait avoir des effets véritablement délétères pour notre Institution. Merci.

Dina WAKED

Merci, Cloé, pour l'intervention. Juste pour clarifier l'idée derrière la commission était effectivement d'avoir un lieu d'échange entre les quatre bureaux des quatre Conseils, ce qu'on a fait déjà vendredi dernier. Pour la suite de la crise, nous pouvons décider de la manière de la gérer. Nous pouvons soit impliquer tous les membres des Conseils, soit opter pour un format plus restreint avec uniquement les bureaux des conseils. Toutes ces modalités restent à définir.

Catherine SUEUR

Bonjour à tous. Je vais vraiment être brève. Moi, je voulais dire trois choses aux élèves. La première chose, c'est que vous avez raison d'être engagés contre les violences sexistes et sexuelles, je pense qu'on est tous d'accord. Moi, j'ai fait mes études il y a plus de vingt ans ici, je pense qu'il n'y avait pas tous ces dispositifs, et c'est remarquable, l'engagement qui est le vôtre à cet égard. La deuxième, c'est que certains d'entre vous ont dit qu'il y a un constat objectif, c'est que Mathias VICHERAT ne pouvait plus être directeur. Je voulais juste vous dire que certains membres de ce Conseil, certains membres de la gouvernance de Sciences Po ne partageaient pas du tout ce constat, et j'en fais partie. Et donc, je m'unis vraiment à tout ce qui a été dit par François HEILBRONN, par Jérôme GUEDJ, pour vous dire que moi, je ne pense pas que la crédibilité de Mathias VICHERAT ait été engagée, que ce sont des faits

effectivement qui se sont produits, qui n'ont rien à voir avec sa fonction de directeur de Sciences Po, et qu'il n'y a pour moi pas d'objectivité dans ce constat-là. Et vraiment, je pense que la communauté ici autour de la table, celle que rappelait Jérôme, peut-être qu'on est en thérapie collective, mais je ne voudrais pas que s'installe l'idée selon laquelle il y a un consensus de la communauté ici pour dire « il ne pouvait plus être directeur ». Moi, je pense qu'il pouvait l'être. Moi aussi, si on m'avait demandé mon avis, je lui aurais dit de ne pas se mettre en retrait. C'est sa décision, je la respecte. Et la troisième chose que je voulais dire, et merci beaucoup à Cloé qui en a reparlé, ce qui me semble le plus urgent désormais, c'est de mettre en place une commission pour faire en sorte que le 29 janvier, Mathias VICHERAT puisse reprendre ses fonctions, et qu'effectivement, au vu de tout ce qui a été dit, il y a peut-être des représentants de ce Conseil, des représentants des Conseils de la Fondation, et c'est ça le plus important, et que chacun d'entre vous, que des représentants de l'ensemble de ces Conseils doivent y participer.

Donc oui, vous avez raison d'être engagés contre les violences sexistes et sexuelles. Non, Mathias VICHERAT n'était pas en mesure... Enfin, oui, Mathias VICHERAT était en mesure de continuer à être directeur, et moi, je pense qu'il peut continuer à être directeur, et je voulais le dire. Et trois, mettons tout en œuvre collectivement pour qu'il puisse reprendre ses fonctions.

Damien GARCIA

Merci beaucoup. Je vais aussi essayer d'être bref, je ne vais pas revenir sur sentiments qui ont déjà été exprimés, de lassitude, de tristesse, de colère, de frustration, aussi parmi la communauté doctorante. Je voulais simplement revenir précisément sur les objectifs en fait de la mise en retrait provisoire, qui ne nous semblent pas totalement clairs. En fait, je salue totalement la volonté de tenter dans ce Conseil de décider concrètement de comment on essaie de s'en sortir, comment on décide concrètement des modalités d'un retour, mais j'ai bien peur, comme ça a été exprimé, qu'espérer que le temps apaise ces tensions, et essayer de redonner de la crédibilité à Mathias VICHERAT ou lui permettre de reprendre sereinement ses fonctions — enfin, je me pose vraiment la question sur si réellement cette mise en retrait provisoire n'aurait pas plutôt comme conséquence de prolonger cette situation d'instabilité qui, quand même, même si, grâce à toutes les équipes qui ont permis de faire continuer l'Institution, bloque le fonctionnement normal, et qui ouvre, comme l'a pointé monsieur CHATRIOT, à d'éventuels risques contentieux. À mes yeux, le souligner, c'est moins de l'émotion que de la clairvoyance sur le fait que c'est un enjeu, même si l'enquête aboutit à un non-lieu, je pense, qui va rester là et qui, pendant toute la suite du mandat éventuel de Mathias VICHERAT, lui serait rappelé pendant des événements que la communauté étudiante continuera, je pense, si on est clairvoyant, de ramener sur le tapis. Je ne vais pas répéter que Mathias VICHERAT a été élu avec une exigence d'exemplarité, que le sujet des VSS est un problème important et massif dans l'École. Et je pense en effet qu'il faut rappeler que cette mise en retrait provisoire, que nous comprenons pour l'instant être la solution qui était la plus consensuelle à prendre pour l'instant, envoie quand même un signal plutôt négatif si c'est la seule décision envers les communautés de l'École, au vu des responsabilités, notamment de Mathias VICHERAT par rapport à la section disciplinaire, comme ça a été rappelé, et un signal négatif vers l'extérieur. Et par contre, pour finir, je soutiens totalement la possibilité de discuter de la formalisation des cadres de sortie de ce type de crise dans l'Institution et dans les statuts. Merci.

Pascale EISENBERGER

Merci, Madame la Présidente, merci à toutes et tous. Moi, si j'ai bien compté, nous étions huit ici il y a deux ans à avoir participé au vote. Alors, je voudrais remercier des gens, ne soyez pas surpris. Je voudrais remercier Mathias VICHERAT, parce que moi, ça me paraît la solution la moins mauvaise en ce moment, cette mise en retrait provisoire, et on est tous ici en train de discuter, d'échanger, de faire une thérapie, je ne sais pas, mais on a tous besoin de ça, il me semble. Et au nom des 4500 vacataires, je ne les représente pas tous, mais je trouve qu'on est restés très dignes et qu'on est tous dans un grand besoin, une attente de nouvelles, de décisions, et effectivement de choses concrètes pour avancer. Mathias VICHERAT avait été élu sur un projet apaisé, renforcé. Je pense que ça permet d'apaiser temporairement peut-être les choses et d'avancer. La deuxième chose — moi aussi, je fais en trois points — on a reçu un message d'une certaine personne ce matin, je pense qu'on l'a tous reçu, ça serait bon que ces messages cessent, parce que ce sont des choses qui parasitent énormément les échanges. Et je

voudrais aussi surtout remercier Laurence BERTRAND DORLÉAC ; j'ai entendu que le bateau tangué, de là où je suis assise, je trouve que le bateau ne tangué pas du tout, et au contraire il y a eu des messages très clairs de la présidente et je voulais vraiment vous en remercier. Merci.

Dina WAKED

Si je peux résumer quelques points avant de poursuivre : premièrement, je peux constater que malgré quelques-uns qui regrettent le retrait de notre directeur, il y a un consensus pour accepter sa décision de se mettre en retrait. Donc, nous pouvons accepter ensemble cette décision. Deuxièmement, la période proposée jusqu'au 29 janvier évoquée par Laurence, semble acceptable malgré quelques objections. Troisièmement, il nous reste, d'ici peut-être la fin de la discussion, à trouver des modalités pour assurer à notre directeur de retourner le 29 janvier, s'il le souhaite, dans de bonnes conditions et pour reprendre les sujets, y compris ceux liés aux questions VSS qui ont été évoqués par Inês.

Je suggère que nous fassions entrer les délégués pendant quelques minutes pour qu'ils partagent avec nous ce qu'ils veulent partager — et c'est la raison pour laquelle ils ont accepté d'arrêter le bruit derrière la porte. Ensuite, nous ferons un dernier tour de table pour essayer de trouver des modalités et avoir vos remarques sur les trois points que j'ai évoqués.

Deux étudiantes se joignent à la séance à 10 h 37.

Dina WAKED

Bonjour. Vous avez quelques minutes pour partager avec ce Conseil votre point de vue et ensuite je vous remercierai de bien vouloir quitter la réunion. J'ai souhaité que nous vous entendions par souci de liberté d'expression.

Intervenante 1

Merci beaucoup. Premièrement, nous, ce qu'on voulait dire, c'est qu'on a entendu que la date du 29 janvier était étudiée comme étant éventuellement la date de la fin de la suspension de Mathias VICHERAT — nous, on voulait rappeler qu'on est en désaccord avec cette proposition. On trouve que c'est insuffisant. Notre deuxième point est de rappeler que la mobilisation étudiante demande la démission pure et simple de Mathias VICHERAT. Pourquoi notre présence ici, pourquoi cette prise de parole ? Parce qu'on voulait rappeler au Conseil le mécontentement étudiant, avec notamment différents chiffres. D'abord, la pétition qui a circulé pour la démission de Mathias VICHERAT a recueilli 1395 signatures. C'est quand même, on trouve, un chiffre assez important. Vous avez peut-être vu passer la motion déposée par le département de sociologie, qui, j'espère, vous le rappelle, que ce mécontentement dépasse aussi les étudiants et les étudiantes, mais touche aussi d'autres corps, comme celui donc des chercheurs, chercheuses, enseignants, et enseignantes. On a réalisé une occupation la semaine dernière avec quasiment plus de 100 étudiants et étudiantes, des AG de mobilisation à 400, 500 étudiants et étudiantes, malgré le fait qu'on soit en période d'examens. Donc voilà, nous, on voulait rappeler aussi que la mobilisation n'est pas du tout en opposition avec les syndicats, malgré la position parfois dans laquelle nous sommes mis et mises, on voulait simplement venir ici pour mettre en exergue et montrer à quel point les étudiants et étudiantes veulent voir Mathias VICHERAT partir de la direction de Sciences Po Paris.

Intervenante 2

Et je voulais ajouter deux points de revendication que nous portons, nous, étudiants et étudiantes, mais aussi que les syndicats et les associations qui appellent à la démission de Mathias VICHERAT portent. La première, c'est la question de la gestion des violences sexistes et sexuelles au sein de Sciences Po. On n'est pas sans savoir que c'est le directeur qui a le pouvoir de mettre en application les recommandations de la cellule de lutte contre les VSS. On veut que ce soit aboli. On veut que la cellule soit réellement indépendante et puisse mettre en application ses préconisations et ses décisions sans passer par le directeur — puisque là, on voit un conflit d'intérêts assez manifeste entre les recommandations et la possibilité d'application par Mathias VICHERAT. On demande également comment l'intérim sur cette question sera assuré pendant soit la mise en retrait, soit suite à la démission de Mathias VICHERAT, comment les victimes vont continuer à être accompagnées, et comment les

décisions vont être appliquées, puisqu'il y a des cas qui sont en cours, sur lesquels le directeur doit statuer. Donc, on veut savoir comment ça va se passer, car les victimes attendent.

Et un deuxième point qu'on voudrait soulever : nous voudrions savoir si Mathias VICHERAT sera payé pendant sa mise en retrait. Nous voudrions savoir s'il touchera son bonus de fin d'année, qui, je le rappelle, est payé avec les frais de scolarité des étudiants et étudiantes qui demandent sa démission.

Dina WAKED

Merci beaucoup. Je vous invite à quitter la réunion.

Les deux étudiantes quittent la séance à 10 h 41.

Dina WAKED

Dans un premier temps, peut-être Arnaud voulait prendre la parole pour faire quelques remarques. Ensuite, j'espère que nous pourrions essayer d'arriver à une décision concrète. Auriez-vous une réaction à ce que les étudiantes ont dit ?

Bathylle MISSIKA

Je voudrais juste faire une clarification factuelle, puisqu'on est à Sciences Po, à savoir qu'on parlait de « les étudiants », donc les étudiants sont sûrement affiliés, représentent un point de vue, un syndicat, ce ne sont pas les étudiants, ça, c'est le point 1. La date du 29 janvier qui a été étudiée, c'est ce qui nous a été dit, « pour la fin de la suspension » — il ne s'agit pas d'une suspension, mais d'une mise en retrait volontaire, deuxième fait. Troisième fait : la mobilisation étudiante, il me semble que l'Assemblée générale d'hier soir, il n'y avait pas beaucoup d'étudiants. Donc, je voudrais aussi qu'on remette dans le contexte sur les faits. Merci beaucoup.

Arnaud JULLIAN

Sur les modalités de fonctionnement qui ont été évoquées, l'idée est qu'il n'y ait aucun impact sur le fonctionnement au quotidien de l'Institution. Côté FNSP, comme indiqué par la présidente du Conseil d'administration de la FNSP, des mécanismes de délégations sont déjà en place ; ces délégations ont été légèrement élargies pour certaines d'entre elles pour permettre qu'il n'y ait pas de difficultés sur la période allant jusqu'au 29 janvier. Côté Institut d'études politiques de Paris, il n'y a pas de mécanismes de délégation, mais néanmoins, comme cela vous a été indiqué, pour les décisions qui seront à prendre ponctuellement et qui sont des décisions qui concernent strictement le périmètre de l'IEP et qui ne rentrent pas dans le cadre de la gestion administrative et financière de l'IEP assurée par la Fondation, les deux personnes qui sont considérées comme naturellement adjointes du directeur sur ces sujets, c'est-à-dire le directeur de la formation et de la recherche, Sergei GURIEV, et moi-même, serons amenés à prendre ces décisions selon le mécanisme de suppléance.

Pour ce qui est des VSS plus spécifiquement, sujet qui a été évoqué notamment par Alain CHATRIOT, l'idée est qu'il n'y aura pas un nombre très significatif de rapports qui nous seront transmis par la cellule d'enquête interne préalable et sa magistrate indépendante. Néanmoins, durant la période de retrait, conformément au Code de l'éducation, nous constaterons l'empêchement du directeur, et le rapport de la CEIP sera transmis au recteur, ce qui lui permettra d'exercer son pouvoir autonome de saisine de la section disciplinaire de l'établissement, ce qui nous garantira juridiquement. Enfin, sur le sujet de la capacité de saisine de la section disciplinaire, et notamment en réponse aux deux intervenantes et à leur demande que ce ne soit plus une prérogative du directeur, il faut savoir que c'est tout simplement inclus dans les dispositions du Code de l'éducation pour l'ensemble des universités : c'est bien le président de l'université, dans les universités publiques, qui doit faire cette saisine — modulo ce que je viens de vous rappeler. Donc, c'est une disposition à laquelle il ne nous est pas possible de déroger.

Dina WAKED

Et je pense que c'est la seule activité qui ne peut pas être déléguée.

Arnaud JULLIAN

Le mécanisme de constatation de l'empêchement étant prévu dans le Code de l'éducation, plutôt que de passer par la suppléance, nous préférons utiliser le mécanisme prévu par le Code de l'éducation, consistant à mobiliser le recteur de l'académie.

Inès FONTENELLE

J'avais posé des questions au début, mais je vais peut-être les répéter. Concernant les modalités de mise en retrait du directeur lui-même, est-ce que c'est un congé payé ? Ce sont ces questions que je vous avais posées : quelles sont les modalités qui ont été décidées exactement, puisque ce n'est pas prévu a priori par les textes ? Merci.

Arnaud JULLIAN

Effectivement, le dispositif de mise en retrait n'a pas d'existence juridique et les modalités de cette mise en retrait peuvent prendre différentes formes. Elles peuvent prendre la forme d'un congé sans solde au cas d'espèce, mais qui peut, le cas échéant, suivant la situation personnelle du directeur, être précédé d'un congé maladie si nécessaire.

Adrien LEHMAN

Je pense que l'heure et demie, un peu plus, qu'on vient de passer ensemble a été utile, puisqu'elle a permis à chacun d'exprimer sa position, et de voir qu'il y a un début de consensus qui se dégage autour de la notion de retrait du directeur, et que la question des conditions, des modalités reste maintenant à définir pour générer ce consensus dans la durée. C'est la raison pour laquelle le bureau du Conseil de l'Institut a travaillé à une proposition de délibération qui permette au Conseil d'avancer et de proposer les modalités selon lesquelles cette période de mise en retrait va pouvoir être exercée. Je crois qu'il y a un consensus qui se forme autour de la date du 29 janvier. On a réfléchi à un certain nombre de conditions pour que le consensus puisse être généré. Donc, on a une version de travail. Dina, peut-être qu'on peut la partager. Je ne sais pas dans quelle mesure c'est possible, Ismahane, de projeter un texte. Toujours est-il qu'on pense que cette période de mise en retrait, au bout de la date du 29 janvier, pourrait être étendue si le directeur le demande, et seulement si le directeur le demande, pour une période qui ne pourrait pas excéder trois mois, puisqu'à un moment, il faut aussi pouvoir continuer à faire fonctionner normalement l'établissement ; que cette interruption temporaire ou définitive, enfin une interruption temporaire ou définitive de cette mise en retrait, devrait faire l'objet, bien sûr, des débats appropriés. Alors, on était parti sur le fait que c'est le Conseil de l'Institut qui devrait être garant de ces débats. Moi, je pense que ça a du sens, parce que dans les textes, le Conseil de l'Institut administre l'IEP. Il y a cette proposition de commission qui a été mise sur la table par la présidente du CVEF — je pense que c'est une proposition qui est de bon sens, qui permet de générer du consensus plus largement. Voilà, donc, moi, je forme le vœu que la prochaine heure nous permette d'avancer sur ces questions.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Je n'augure pas de la réaction de notre bureau au Conseil d'administration — je ne me le permettrais pas, parce que je veux avoir des pratiques démocratiques et horizontales. En tout cas, étant donnée la qualité du travail que nous avons fait avec les différents bureaux l'autre jour, il me semble que ce serait une instance — si toutefois vous faites confiance aux instances élues de ces quatre Conseils — très intéressante. Je me rallie donc à la proposition de Cloé.

Adrien LEHMAN

La composition de la commission, ce sont les bureaux de tous les Conseils, ou c'est plus large ? C'est ça ? D'accord. Est-ce qu'on voit bien le texte projeté ?

Dina WAKED

Oui, je peux lire le projet de cette motion « Le Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris approuve la proposition du directeur de l'Institut d'études politiques de Paris de se mettre en retrait, décision qui consiste à confier à ses collaborateurs l'intégralité de ses compétences, jusqu'au 29 janvier 2024. À cette date, une commission rassemblant les bureaux des CA de la FNSP, CI, CVEF et CS pourrait approuver

la proposition d'une éventuelle prolongation de cette mise en retraite si elle est demandée par le directeur, pour une durée globale n'excédant pas trois mois. Toute interruption temporaire ou définitive de cette mise en retraite du directeur de l'IEP de Paris devra faire l'objet d'un débat en Conseil de l'Institut ».

Émeric HENRY

Merci. Donc, moi, je trouve que l'idée d'une motion est une très bonne idée, que l'idée d'une commission est également une très bonne idée — ma seule objection, c'est l'idée de prolonger un retrait. L'idée du retrait, c'est d'arriver au bout de cette période, et de soit redonner les conditions au directeur pour faire son travail, soit prendre une autre décision, mais on ne va pas pouvoir continuer ce modèle de retrait éternellement. Donc je pense qu'évoquer cette prolongation du retrait ne me semble pas une bonne idée. Donc c'est la seule objection que j'aurai sur ce texte.

Dina WAKED

Peut-être, parce qu'il y a également la possibilité que le directeur voudrait peut-être attendre la clôture de l'enquête. Si l'enquête n'est pas encore terminée, peut-être que l'option de prolongation sera utile. Nous ne voulons pas lier la mise en retrait à la clôture de l'enquête si j'entends bien, mais en même temps, ce seront des éléments importants de la reprise. Pour ça, on peut raccourcir la période — ce n'est pas trois mois, mais déjà jusqu'au 29 janvier, c'est un mois et demi, on peut ajouter...

Catherine SUEUR

Je pense qu'on est tous d'accord sur le fait qu'il faut qu'il y ait une commission et qu'on trouve une solution collective, et pourquoi on ne dit pas que la commission rassemblant les bureaux, etc., pourrait travailler aux conditions dans lesquelles le directeur pourrait reprendre ses fonctions et mettre fin à son retrait ? Ce serait plus positif par ailleurs. « Étudier les modalités permettant au directeur de reprendre ses fonctions à l'issue de sa mise en retraite ».

Eberhard KIENLE

C'est juste pour répéter que je crains que d'ici le 29 janvier, si l'on pense en temporalité d'enquête judiciaire, il n'y aura pas beaucoup de résultats. Donc, je pense qu'il faudrait qu'on se garde une fenêtre ou une période plus longue. Maintenant, rien ne nous empêche d'examiner la situation le 29 janvier, ou à la fin janvier, mais je pense qu'il faut se donner la possibilité de réagir même plus tard. — ou également plus tard, ce qui n'empêche pas d'étudier les possibilités de retour de Mathias VICHERAT ou de prolongation de la période de retrait.

Antoine DEFRUIT

Très factuellement, les élus NOVA soutiennent cette proposition en tant que telle. Sur la question de la prolongation, le fait est que cette motion n'a pas plus de valeur qu'une motion qu'on pourrait adopter par l'avenir, et ne nous tient pas réellement. Donc en fait, se poser à nous-mêmes une limite de trois mois, si on ne la disait pas, on n'aurait juste pas de limite et on serait libre de se prononcer pour la prolongation de la mise en retrait de manière indéfinie. Donc, c'est simplement une borne, et dans l'absolu, ça nous laisse une certaine soupape de sécurité, mais je pense qu'on souhaite tous que la situation soit stabilisée au 29 janvier. Ça doit être notre objectif prioritaire. Alors, s'il faut rajouter un adverbe, un adjectif pour mettre l'emphase là-dessus dans la motion, pourquoi pas, mais ça nous semble assez clair, en tout cas si on l'acte aujourd'hui, tous ensemble. Et par exception, s'il y a besoin de prolonger, on se laisse cette fenêtre-là — sachant qu'encore une fois, on ne peut pas de toute manière attendre une solution du temps judiciaire, sachant qu'une enquête préliminaire, ça peut durer jusqu'à deux ans, on ne va pas attendre deux ans dans tous les cas.

Catherine SUEUR

Je ne pense pas que ladite commission devrait décider d'une éventuelle prolongation. Elle ne peut pas par ailleurs, ce n'est pas sa prérogative. Donc, je pense qu'elle peut étudier les modalités de reprise des fonctions, ou constater une éventuelle prolongation, mais elle ne peut pas décider, ladite commission.

Dina WAKED

Je pense que dans tous les cas, cela devrait être proposé au Conseil. La commission, c'est juste une étape préliminaire, et ensuite, cela devrait faire l'objet d'un débat en Conseil de l'Institut. En effet, les statuts actuels stipulent que le Conseil doit être impliqué d'une manière ou d'une autre dans ce processus.

François HEILBRONN

J'ai une question : quand vous dites « débat », c'est débat et vote, ou juste débat ?

Dina WAKED

C'est la partie qui n'est pas claire, car il n'y a rien dans les statuts qui permette au Conseil de prendre une décision à ce sujet. Cependant, si l'on se réfère à l'article 5 du Décret n° 2016-24 du 18 janvier 2016 relatif à l'Institut d'études politiques de Paris, on peut voir que si le directeur décide de mettre fin à ses fonctions de manière totale, il ne peut le faire sans l'avis conforme du Conseil de l'Institut. Toutefois, il n'y a rien dans les statuts concernant la mise en retrait. En tant que juriste, je peux m'inspirer de cet article pour décider de cette situation. Mais il est important de noter que ce n'est pas exactement la même situation. Cela dit, cela permet au Conseil de s'exprimer et éventuellement de prendre une décision, bien que tout cela ne soit pas clairement défini dans nos statuts. Personnellement, je préférerais travailler dans un cadre clair, transparent et avec des procédures simples et écrites. Mais dans la situation actuelle, où les statuts ne nous donnent pas de directives précises, c'est un travail collectif auquel nous devons nous atteler aujourd'hui pour trouver une solution et éventuellement définir une procédure pour l'avenir.

Catherine SUEUR

Est-ce que quand même sur – pardon, je suis désolée, sur le « décider », si on met « la commission pourrait étudier les modalités permettant au directeur de reprendre ses fonctions à l'issue de sa mise en retrait », c'est « permettant de reprendre ses fonctions ou de prolonger sa mise en retrait pour une durée globale n'excédant pas trois mois ». Et je pense que si elle est demandée par le directeur, n'a pas lieu d'être de toute façon, s'il le demande, on l'étudiera. « Ou de prolonger cette mise en retrait pour une durée globale n'excédant pas trois mois ». Et peut-être peut-on également prévoir que... non, pardon.

Dina WAKED

Juste aussi pour avoir une idée du calendrier, nous aurons une réunion du Conseil d'Institut le 23 janvier. Ensuite, la prochaine réunion du Conseil d'Institut aura lieu en février. Cela signifie qu'entre-temps, nous devons soit demander une réunion extraordinaire du Conseil d'Institut, ce qui est possible avant la fin du mois de janvier, car je présume que d'ici le 29 janvier, le directeur nous fera part de son souhait de revenir ou, le cas échéant, de prolonger sa mise en retrait. Dans ces cas-là, la commission fera une proposition au Conseil d'Institut lors d'une réunion extraordinaire. Si vous êtes tous d'accord, nous pouvons peut-être ajouter cela.

Sergei GURIEV

Juste rappeler que le prochain CI, est le 27 février.

Bathylle MISSIKA

Pour rappeler ce qui a été dit là en filigrane, la mise en retrait, elle est donc demandée par Mathias VICHERAT, il n'appartient à aucun de nous ni de la confirmer ni de la prolonger. Laurence l'a notée et acceptée, mais elle a été proposée par Mathias VICHERAT. Donc déjà, à l'issue de sa mise en retrait, à sa demande, ou volontaire, je ne sais pas quel est le langage, mais c'est très important, parce que les médias aiment beaucoup, visiblement, reprendre juste des petits bouts. Parce que, qu'est-ce qu'il se passe le 29 janvier ? Soit Mathias VICHERAT exprime son intention de revenir dans ses fonctions, et donc effectivement il nous appartient d'anticiper la décision qui pour l'instant lui revient, ou il va demander une prolongation de sa mise en retrait, qui peut être à l'issue de circonstances qui lui appartiennent, qui incluent des circonstances médicales ou psychologiques, ou de proposer sa démission. Voilà, on a trois scénarios possibles, sur lesquels nous n'avons pas à nous prononcer. Il nous appartient, et éventuellement à cette commission, de préparer les conditions, comme il a été dit, pour permettre, en faisant l'hypothèse que Mathias VICHERAT ne demande pas à ce que son retrait soit prolongé, de voir

les meilleures conditions dans lesquelles il peut revenir. Parce qu'effectivement, le temps judiciaire n'est pas le temps académique. Donc, on ne peut pas faire d'hypothèse là-dessus. Donc là, son retrait, à l'issue de sa mise en retrait volontaire, ou de prolonger cette mise en retrait à sa demande — je veux dire, ce serait forcément à sa demande, ce ne sera pas de notre fait.

Dina WAKED

La première ligne : « le Conseil approuve la proposition du directeur ».

Catherine SUEUR

On ne peut pas dire « Prend acte », plutôt qu'« approuve » ? Mais néanmoins...

Dina WAKED

Non, si nous essayons de nous inspirer de l'article 5 du Décret, qui demande quand même un avis conforme du Conseil de l'Institut. C'est plutôt « approuve », car « prend acte » c'est différent. « Approuve », implique que le Conseil exprime son accord avec la demande de mise en retrait du directeur. Parce qu'on peut aussi décider de ne pas accepter la mise en retrait, par exemple. Alors que "prend acte" signifie simplement que le Conseil prend note de la demande sans nécessairement l'approuver ou la désapprouver.

Émeric HENRY

De toute façon, on va voter, cette motion. Donc en votant, on approuve.

Dina WAKED

Je reprends ce qu'a dit Émeric, en votant la motion, on approuve que le Conseil a pris acte. Donc c'est approuvé.

Antoine DEFRUIT

On est également pour conserver le terme « approuve », parce que « prend acte », ça invisibilise totalement le rôle moteur qu'on essaie de jouer, et le fait est que pour n'importe quelle décision du Conseil, une fois qu'on a une majorité, on approuve le changement de nom d'un Master, ou que sais-je encore. Donc « approuve », ça ne nous choque pas et je pense qu'on peut dégager aujourd'hui une majorité pour dire qu'on approuve la mise en retrait.

Et simplement un point rédactionnel, pardon, je ne l'ai pas vu avant, sur le « à cette date », parce que du coup, ça veut dire que le 29 janvier, comme on le lit, la commission pourrait étudier les modalités. Est-ce qu'il ne faut pas mettre plutôt « avant cette date » ?

Eberhard KIENLE

Un détail : le Conseil scientifique n'a pas de bureau. Ce n'est pas de ma faute, mais les statuts ne prévoient pas de bureau, ce qui veut dire qu'il faudrait modifier légèrement le texte, alors ou bien on associe le président uniquement.

Dina WAKED

Ce que nous avons fait lors de la réunion vendredi dernier, nous avons associé le président. C'est la même chose pour le CVEF : le bureau comprend les deux présidents. On peut sinon dire « le bureau du CA de la FNSP et le bureau du CI, et les présidents du CVEF et du CS », c'est peut-être mieux.

Catherine SUEUR

Pardon, je suis désolée, moi, je ne suis pas d'accord avec « approuve ». Je pense qu'il ne s'agit pas effectivement de changer un nom de Master. Ce n'est pas parce qu'effectivement, d'habitude dans ce Conseil, on approuve le changement d'un nom de Master et on approuve un budget — ça, ce sont tout à fait les compétences du Conseil. Là, ce sur quoi on est en train de délibérer, sauf erreur de ma part, et pardon si je n'ai pas les statuts exactement en tête, mais ça ne relève pas tout à fait de nos compétences. Donc, je ne vois pas très bien pourquoi on dirait « approuve ». Or, un certain nombre d'entre nous autour de la table ont exprimé, dans un sens comme dans l'autre, des réserves sur cette mise en retrait. Moi, je

suis désolée, je ne l'approuve pas cette mise en retrait. Je la constate, j'en prends acte, je respecte la décision du directeur.

François HEILBRONN

Les mots ont leur importance.

Adrien LEHMAN

Oui, tout à fait, les mots ont leur importance. Alors, effectivement, on a l'habitude d'approuver, d'avoir des textes qui approuvent, je pense que c'est bien, d'abord pour des raisons de cohérence, de garder la même rédaction. Ensuite, je pense que le directeur n'est pas totalement libre. Vous voyez, je pense que le Conseil de l'Institut administre l'IEP. Le directeur nous propose une formule qui est la mise en retrait, qui n'a aucune existence dans nos textes. Et donc, je pense que c'est important pour générer du consensus et nous rassembler autour d'une procédure qui a du sens pour nous, de l'approuver.

Ensuite, moi, je pense que contrairement à ce que vous dites, Madame, il y a un consensus qui se dégage sur la question. Et donc, je propose qu'on passe au vote — et je demande un vote, Madame la Présidente, à bulletin secret sur ce texte.

Dina WAKED

Arnaud, tu voulais ajouter quelque chose ?

Arnaud JULLIAN

Merci. Si vous voulez une précision purement liée aux statuts, effectivement, il ne rentre pas dans les compétences du Conseil de l'Institut d'approuver ou pas la mise en retrait, qui elle-même d'ailleurs n'a aucune existence juridique. Et il est dans les prérogatives du directeur de revenir et de mettre fin à cette mise en retrait exactement quand il le souhaite. Mais, néanmoins, je comprends l'enjeu de cette motion ; il faut toutefois en connaître les limites.

Jean-François HUCHET

Je voulais, en tant que membre extérieur, d'une part saluer la sagesse qui semble prévaloir ici dans ce Conseil. Je vous avoue qu'en venant à ce Conseil ce matin, j'étais un peu dubitatif, comme mes collègues qui assis à ma droite, sur la question juridique de la mise en retrait. Étant moi-même président d'une université, je ne suis pas sûr que ce serait accepté dans mon université, et que la ministre aurait accepté cette possibilité de mise en retrait. D'ailleurs, je ne sais pas quel type de discussion vous avez eue avec le MESR et avec le rectorat sur ces questions. Il aurait peut-être été important aussi de nous dire quelles avaient été ces discussions. Donc, je suis assez d'accord avec cette question du phrasé que nous allons retenir. Et je pense qu'on ne peut dire que « nous prenons acte », parce qu'il y a effectivement dans cette assemblée l'impossibilité de remettre en cause le décret qui entoure le fonctionnement de Sciences Po. Donc, il me semblerait que dans la hiérarchie des normes, on ne peut pas comme ça remettre en cause ce décret.

La deuxième chose, il me semble qu'il est important aussi de fixer des dates rapidement à la fin desquelles vous aurez, et nous aurons, à prendre une décision dans ce Conseil sur revenir justement sur la décision de Mathias VICHERAT, qui lui appartient. Mais il appartiendra à ce Conseil de décider s'il en va pour l'Institut de continuer cette mise en retrait. Donc, voilà, je pencherai plutôt aussi sur la reconnaissance d'un vocabulaire qui marque bien les prérogatives de chacun.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Juste une réponse sur la question du MESRI, c'est-à-dire de notre ministère. Bien sûr, nous avons tenu au courant le MESRI en temps et en heure de toutes nos actions.

Émeric HENRY

Il me semble que c'est une bonne nouvelle qu'on s'écharpe un peu sur un seul mot. Mais j'ai l'impression qu'on tourne en boucle. Étant donné que ça n'a pas de valeur juridique actuelle, on est en train d'approuver une prise de position, en fait. Donc, pour moi, on peut approuver une prise de position,

qui est cette mise en retrait. Donc, l’approbation a quand même une valeur d’engagement et de prise de position du Conseil. Donc, moi, je maintiens mon soutien au mot « approuve ».

Simon CORDONNIER

Et pour aller dans ce sens, dans l’esprit des statuts, le Conseil quand même délègue au directeur un certain nombre de fonctions. Donc, ça ne me semble pas choquant qu’on soit sur ce terme d’« approuver » dans la mesure où, j’ai bien compris que juridiquement, ça n’avait pas de valeur, mais dans l’esprit, il y a quand même une délégation par le Conseil d’un certain nombre de prérogatives au directeur, qui est par ailleurs élu en tant que directeur.

Cloé ARTAUT

Au nom du CVEF, j’approuve aussi le « approuve ». Je pense qu’il donne plus de latitude au Conseil que le « prend acte ». L’idée de la commission, c’est quand même que les Conseils puissent jouer un rôle et pas seulement avaliser des décisions qui seraient prises en amont. Donc, je maintiens aussi le « approuve ».

Dina WAKED

Nous pouvons voter la motion telle quelle, et si elle ne passe pas, nous pouvons la modifier. Êtes-vous d’accord avec ça ? Nous sommes d’accord pour la mettre au vote, à bulletin secret. Ça va prendre, j’imagine, quelques minutes pour le paramétrage, Ismahane. En attendant, nous pouvons passer au point suivant à l’ordre de jour.

Mais avant, désolée, cela arrive un peu tard, mais je voudrais souhaiter la bienvenue à Pierre CATALAN, directeur de la vie étudiante, qui remplace Sébastien THUBERT. Bienvenue.

II. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2024 DE L’INSTITUT D’ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

Dina WAKED

Passons au point suivant — c’est l’avis sur la proposition du budget 2024 de l’IEP de Paris. Arnaud va nous présenter le budget. Avant cela, je vais résumer très brièvement le rapport de la Commission des Finances, bien que nous n’ayons pas beaucoup de temps pour rentrer dans les détails. Vous avez tous reçu le rapport de la Commission des Finances. Juste pour rappel, cette commission a été créée lors d’une délibération ici en Conseil, afin d’être mieux en mesure d’appréhender les enjeux financiers, d’analyser les recettes et les dépenses, et de pouvoir proposer des recommandations pour renforcer la soutenabilité des modèles économiques de Sciences Po. La commission cette année était composée de cinq rapporteurs : Émeric HENRY représentant les membres de la Faculté permanente, Adrien LEHMAN représentant les enseignants vacataires, Simon CORDONNIER représentant les personnels administratifs, Chiara MARTINELLI représentant les étudiants, Damien GARCIA représentant les doctorants, et moi-même en tant que présidente. Et notre directeur, Mathias VICHERAT, a donné aussi la possibilité à chaque syndicat étudiant d’être représenté, et d’autres étudiants ont participé à nos deux réunions. Nous avons rédigé un rapport, qui a été partagé avec tous les membres de ce Conseil, pour éclaircir et mettre en avant quelques points du budget.

Maintenant, je donne la parole à Arnaud.

Arnaud JULLIAN

Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer de faire assez rapide. Au premier slide, vous pouvez voir que le budget 2024 permet un résultat estimé à 1,7 million d’euros, avec des ressources qui sont en hausse de 3,5 %, des dépenses qui sont en hausse un peu plus forte, de 3,8 %, et un résultat prévisionnel de 1,7 million d’euros. Il faut savoir qu’au budget révisé 2023, nous étions à 2,1 millions d’euros. Aux comptes 2022, nous étions également à 2,1 millions d’euros. Ce niveau prévu de 1,7 million d’euros en 2024 est néanmoins supérieur à celui prévu au budget initial 2023, puisqu’on se situait à 0,9 million d’euros. Le contexte, vous le connaissez, est un contexte d’inflation durable. Environ 30 % de nos

dépenses sont directement impactées par l'inflation, son impact, en 2024 est estimé à 2,9 millions d'euros, hors surcoûts sur nos investissements.

Avant de vous présenter les déterminants du passage du budget révisé 2023 au budget 2024, et c'est Caroline qui le fera, permettez-moi quelques mots sur un des déterminants significatifs de ce budget 2024, que sont les droits de scolarité. Le contexte, vous le connaissez, ce sont des lignes directrices qui ont été adoptées par le Conseil d'administration il y a maintenant deux ans, qui visent à indexer les droits de scolarité sur l'inflation réelle. De très longue date, les droits de scolarité étaient déjà indexés sur l'inflation, mais uniquement sur l'inflation prévisionnelle. Dans le contexte mouvant de l'époque, le Conseil d'administration avait souhaité qu'ils soient dorénavant indexés sur l'inflation réelle. L'autre élément de contexte, c'est évidemment la hausse intervenue l'année dernière. Pour mémoire, alors que les lignes directrices auraient conduit pour les droits 2023-2024 à une hausse de 9,46 % des droits de scolarité, les échanges qui avaient eu lieu avec les organisations étudiantes, puis les débats en Conseil d'administration avaient permis de limiter, entre guillemets, cette hausse à 7,5 %, niveau évidemment extrêmement significatif. Enfin, il convient de prendre en compte le contexte d'inflation que j'ai déjà évoqué. Tout cela nous a conduit cette année, pour fixer les droits 2024-2025, à d'abord calculer l'application mécanique des lignes directrices. Ces lignes directrices auraient donné un taux évalué à 6,34 % d'augmentation à la rentrée 2024. Il a été considéré que c'était un niveau qui était trop élevé, notamment après la hausse intervenue l'année dernière, et qui pourrait notamment conduire à des effets d'éviction pour certaines catégories d'étudiants. Aussi, la direction a mené une négociation avec les organisations étudiantes. Ces échanges ont permis d'aboutir à une position que nous considérons comme une position d'équilibre, mais qui ne fait pas l'objet d'un consensus, comme on le verra probablement ensuite dans les échanges — et qui consiste en une application partielle des lignes directrices, avec une hausse limitée, à nouveau entre guillemets, à +3,5 % à la rentrée 2024. Toutefois, outre le fait que 30 % des étudiants sont exonérés de droits, et que nous avons un barème progressif, individualisé, je vous rappelle que, lors du lissage des droits de scolarité, notre réforme avait consisté à réduire les droits de 50 % de nos étudiants, puisque 50 % des étudiants au moment de la réforme du lissage des droits de scolarité avaient finalement payé moins que précédemment. Et ces 50 % d'étudiants, c'était les 50 % d'étudiants dont les revenus étaient inférieurs au seuil des 10 % des ménages les plus riches de France.

Par ailleurs, nous prévoyons dans ce budget 2024, en termes de mesures d'accompagnement, de mettre en place à la fois une modulation de la hausse de 3,5 % en fonction des revenus — c'est assez classique, on l'a fait aussi l'année dernière, c'est-à-dire que plutôt que d'appliquer +3,5 % sur l'ensemble de la courbe, on applique +3,2 % pour les plus bas revenus qui acquittent des droits, et +3,6 % pour les revenus les plus élevés et les étudiants extracommunautaires. Et nous prévoyons également une forte augmentation des dépenses d'aides sociales : elles augmenteront de 13,4 % en 2024, après une hausse de plus de 20 % entre 2022 et 2023. Cela se fera notamment au profit des bourses Boutmy, pour atténuer l'impact sur les étudiants extracommunautaires, et sur les compléments de bourses CROUS qui sont versés par l'institution. Par ailleurs, dans le cadre des échanges avec les organisations étudiantes, le directeur avait accepté que nous menions, dès le début de l'année prochaine, des échanges avec les étudiants sur le sujet des critères d'éligibilité à la commission de suivi social, la CSS. En effet, comme vous le savez, le budget de la CSS a été doublé, mais il se trouve que les critères actuels d'éligibilité peuvent contraindre la consommation même de l'enveloppe doublée et aboutir à ce qu'elle soit sous-consommée, ce qui n'est évidemment pas notre objectif. Notre objectif est bien que cette enveloppe soit utilisée. Pour cette raison, nous sommes favorables à échanger avec les organisations étudiantes sur l'assouplissement des critères d'éligibilité pour consommer cette enveloppe doublée. Au total, l'ensemble de ces mesures d'accompagnement nous permettent, en tout cas à notre sens, de tempérer l'impact sur les étudiants les plus fragiles de la hausse, qui sera limitée à 3,5 %.

Et on peut passer au slide suivant, qui, lui, décrit le passage entre le résultat du budget révisé 2023 et le résultat 2024. Et je cède la parole à Caroline.

Caroline JASSON-GRAMUSSET

Merci. Donc là, vous avez le bridge qui explique le passage entre le résultat du BR 2023 qui se situait à 2,1 millions et les 1,7 million de résultat que l'on propose pour le budget 2024. Sur la partie gauche, vous voyez que la DGF, qui est en hausse de 0,7 million, dans ces 0,7, on a un impact de 0,4 qui est lié

à la revalorisation du point de la fonction publique, et 0,3 million d'augmentation de la dotation principale. Ensuite, le pavé suivant à 1,2 million concerne les partenariats. Donc, dans les partenariats, comme on est en fonds libre, cela concerne essentiellement la croissance du mécénat et de la taxe d'apprentissage. On a une taxe d'apprentissage en hausse de 0,6 million, hausse qui s'explique essentiellement par un effet volume, avec 470 contrats prévus au budget 2024 contre 423 prévus dans le budget révisé. Et puis, on a une hausse du mécénat à hauteur de 0,6 million – mécénat d'entreprise essentiellement. Vous avez ensuite le pavé plus important qui présente le produit des droits de scolarité, donc produit des droits en hausse de 5,3 millions. Vous avez dans ce pavé-là 5,1 millions pour les droits de scolarité, et 0,2 million pour le produit des cycles spécifiques. L'augmentation des droits de scolarité, comme indiqué, s'explique à la fois par un effet inflation à hauteur de 4,1 millions, effet décomposé entre l'effet de l'augmentation des droits de scolarité qu'on évoquait de 7,5% l'an dernier, et l'effet de 3,5% pour l'année 2024-2025, qui représente 1,4 million, et on a en plus un effet effectifs à hauteur de 1,1 million – effet effectifs sur la globalité, du fait du mouvement des étudiants qui passent dans les années supérieures, mais un effet stable en termes d'effectifs étudiants sur la première année. Vous avez ensuite la marge brute de l'Executive Education qui est en croissance de 1,5 million. La marge brute aujourd'hui atteint dans le budget 2024 3,2 millions, en hausse de 1,5 million, comme indiqué. La hausse s'explique à la fois par l'effet mécanique de la croissance du chiffre d'affaires, on a un chiffre d'affaires qui va atteindre sur le budget 2024 11,8 millions, donc en hausse de 1,6 million, et aussi par l'effet du début du projet Boost X, avec un financement du projet par l'ANR à hauteur de 0,9 million et des frais de gestion générés pour 0,2 million. Donc, la croissance de la marge brute de l'EXED est essentiellement portée par le projet Boost X, et accompagnée par une croissance de chiffre d'affaires qui débute.

Vous avez ensuite le premier pavé rouge à 0,9 million, donc qui implique une baisse sur le résultat. Cette baisse s'explique par des reprises de provisions que l'on avait l'année dernière dans le budget révisé 2023, reprises de provisions qui se chiffrent au global à 1,1 million, et qu'on ne retrouve pas cette année dans le budget 2024. Dans ces reprises de provisions, on avait notamment un litige avec un fournisseur à hauteur de 0,6 million qui a été débouclé. Et puis, vous avez un effet positif au niveau des frais financiers, avec des produits financiers, qui sont en croissance de 0,5 million du fait des placements effectués sur 2023 et qui se débouclent sur 2024, dans un contexte de remontée des taux d'intérêt, notamment sur les comptes à terme, puisque la trésorerie de Sciences Po est placée sur cette typologie de placements. Ensuite, vous voyez, à 6 millions, les coûts de personnels, croissance qui s'explique à la fois par un effet effectifs, comme on l'indique, avec des efforts en matière de recrutements, notamment sur les académiques, où on est à +4,9 ETP, et sur les administratifs à hauteur de 4,1 ETP. Au global, on a un effet effectifs qui se chiffre à 0,9 million, un effet rémunération de 3 millions avec l'effet des accords et l'augmentation du point fonctionnaire, puisque la croissance sur la DGF est rétrocédée aux salariés. Et puis, on a aussi deux effets, qui sont la reconnaissance dans le budget révisé 2023 des indemnités journalières de sécurité sociale dès le début de la maladie, alors qu'auparavant elles étaient enregistrées à la réception des indemnités perçues par la FNSP. Donc, ce changement de méthode en 2023, qui ne se retrouve pas en 2024, explique un alourdissement des charges de personnel. Et puis, on a l'impact de la mutuelle et prévoyance, puisqu'on subit une hausse de ces coûts-là.

Ensuite, vous voyez un petit pavé rouge à 0,3 million, les coûts d'enseignement. C'est à la fois un effet effectifs, et aussi une revalorisation de certaines vacances d'enseignement, notamment les vacances de sports et de langues. Vous avez ensuite les bourses qui sont en augmentation de 1,4 million, comme vous l'a expliqué Arnaud, on retrouve ici toute l'augmentation de l'aide sociale qui est inscrite également dans le contexte d'augmentation des droits de scolarité. On a notamment 0,9 million d'euros d'augmentation au titre des bourses du CROUS, et 0,2 million au titre des bourses Boutmy. Au niveau du pavé locaux, on a une petite amélioration du résultat. Donc, dans ce pavé-là, il y a plein d'effets positifs et négatifs. Il y a notamment l'effet de l'inflation, mais qui est masqué par des économies que l'on fait sur nos locaux, sur l'entretien et la maintenance. Des économies qui s'expliquent notamment par le fait que l'année dernière, on avait des déménagements, des travaux au 30, rue Saint-Guillaume, travaux qui sont finis et qui ont généré des coûts, et des coûts qu'on ne retrouve pas cette année. Donc, l'effet de l'inflation que l'on peut avoir sur les coûts d'entretien, de propreté ou sur l'augmentation des locaux, ou sur l'énergie également, qui est très forte, est atténué par des économies complémentaires. Au niveau du poste fonctionnement, vous voyez une hausse de 1,1 million. Sur ce poste-là, la croissance

résulte, à hauteur de 0,6 million, des coûts d'informatique et télécommunications. Dans ce poste-là, on est en croissance parce qu'on a des efforts à fournir en termes de sécurité informatique, de Wi-Fi, de réseau. Donc, un accent est mis dans ce budget et apparaît sur ce poste. Et puis, on a les coûts de missions qui sont en hausse de 0,6 million, croissance qui s'explique à la fois par un changement de périmètre, entre guillemets, un changement de méthode dans le sens où on a pour la summer school une hausse de 0,3 million qui apparaît dans ce pavé-là, alors qu'auparavant, elle était en location temporaire dans le pavé locaux. Donc, c'est de l'affichage. Parce que jusqu'à présent, pour la summer school on louait des chambres étudiantes à la Cité universitaire, ce qui apparaissait dans le pavé locaux, et pour l'année 2024, ce n'était pas possible, on a alors budgété des hôtels, et ces charges se retrouvent en coûts de missions. On a également l'augmentation de l'activité de l'Executive Education qui de facto entraîne une augmentation du poste missions, parce que quand on a de plus en plus d'étudiants en Executive Education, ces étudiants sont accueillis, il y a des déjeuners, etc.. Voilà, donc le pavé de fonctionnement s'explique à la fois par des objectifs, notamment sur l'informatique, et par une croissance d'activité sur la summer school et sur l'EXED. Ensuite, le pavé amortissement, comme vous le voyez, varie très peu. On n'a pas de grosses variations. Et sur les charges, c'est une petite économie liée aux charges d'intérêt sur nos emprunts. On arrive alors à un résultat de 1,7 million. Après je crois qu'il y a un dernier slide, mais rapide.

Arnaud JULLIAN

Oui, juste un dernier slide pour vous dire que nous allons évidemment, en 2024, poursuivre les efforts de maîtrise de dépenses, ce que vous a indiqué Caroline, notamment sur les dépenses de fonctionnement sur différents postes. Par exemple, s'agissant de la maîtrise des dépenses de loyer et charges locatives, nous parviendrons à maintenir la hausse à + 0,1 million d'euros. Il y a également des enjeux de renégociations de franchises de loyers sur certains baux, ainsi que des enjeux de maîtrise de consommation d'énergie, de renégociations également sur les frais d'entretien et de gardiennage. Et concernant la croissance des frais de fonctionnement, dans les 1,3 million d'euros d'augmentation sur fonds libres, on peut voir qu'on a 0,6 million d'euros qui sont liés à la croissance de l'activité de la formation continue, et 300 000 euros qui sont des charges associées aux 7,6 millions d'euros d'investissements que nous allons faire en 2024 — c'est-à-dire qui préparent le futur. Et, en termes de coûts de personnels, il faut indiquer aussi qu'un effort est fait par les personnels, puisque l'augmentation mécanique de la masse salariale a été ramenée en 2023 de 3 % à 2,5 % en réduisant l'enveloppe des augmentations de salaires au mérite, qui est passée de 1,5 % à 1 %. Il faut rappeler qu'il existe des primes au mérite par ailleurs. Et, même si évidemment il s'agit d'un point qui sera un sujet de négociation annuelle obligatoire avec les organisations syndicales en 2024, et donc dont on ne peut pas préjuger de l'issue, mais nous avons une position de la direction qui consiste à reconduire cette limitation pour 2024.

Et nous en avons donc terminé avec ce budget 2024, dont je vous rappelle qu'il permet un résultat estimé à 1,7 million d'euros. Merci, Madame la Présidente.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour cette présentation. Juste pour rappel, vous avez maintenant tous reçu le lien pour voter la motion. J'ouvre le débat sur le budget, qui souhaite prendre la parole ?

Chiara MARTINELLI

Alors, tout d'abord, merci pour cette présentation. Je salue la prise en compte de certaines demandes des étudiants, notamment vis-à-vis de l'aide sociale, des critères pour y avoir accès, la progressivité de la hausse, et j'espère aussi que les pistes qui ont fait l'objet de notre dernier échange sur l'accès au crédit des étudiants internationaux seront peut-être prises en compte et évaluées dans l'avenir. Toutefois, comme vous l'avez dit, nous nous opposons quand même à cette hausse. La communauté étudiante, en effet, exprime cette préoccupation face à la précarisation des étudiants, déjà confrontés à l'augmentation du coût de la vie. L'inflation ne touche pas seulement Sciences Po. L'augmentation donc des frais de scolarité, selon nous, est une mesure drastique et insoutenable qui entraîne forcément une dégradation de l'expérience des étudiants, entrave leur réussite parce qu'elle les oblige souvent à travailler, et

souvent est aussi à la base, à l'origine d'une censure pour les étudiants qui souhaitent postuler à Sciences Po, mais qui ne le font plus.

Donc, selon NOVA, la soutenabilité de Sciences Po devrait être recherchée à travers la maîtrise des dépenses et la quête de mécénats de petite envergure, ce qui respecte la liberté académique et les conditions environnementales et sociales sur lesquelles Sciences Po veut s'engager. Donc, l'augmentation des frais de scolarité, en raison de ces coûts sociaux, ne devrait être envisagée qu'en ultime recours. Les rapporteurs du budget donc ont exprimé le souhait d'encourager la transparence et de prendre du recul par rapport aux décisions de la direction. On demande donc la réalisation d'une enquête approfondie sur la précarité étudiante à Sciences Po. En fait, cette enquête nous permettrait d'évaluer l'ampleur de ces phénomènes dans notre Institution, tous les deux ans par exemple. Les détails pourront être évalués ensuite, ultérieurement, mais l'enquête devrait présenter une image fiable des conditions de vie des étudiants. Notamment, on voudrait mettre l'accent sur l'endettement étudiant qui, avec la hausse des frais de scolarité, va forcément augmenter, et sur les niveaux d'emploi des étudiants. On a déjà parlé de cela en début d'année : on est préoccupé par le nombre d'étudiants qui sont obligés de travailler parce que soit ils n'ont pas accès aux bourses, soit tout simplement les bourses ne sont pas suffisantes. Et donc, cette enquête doit être faite selon nous en différenciant les formations et les échelons de bourses — une donnée qu'on n'a presque jamais quand on voit les taux de boursiers à Sciences Po. Et on sait que le Conseil de la vie étudiante de la formation a voté une motion contre la hausse des frais de scolarité. Et donc, j'espère que ce Conseil va en prendre acte.

Adrien LEHMAN

Alors, d'abord, cet exercice d'étude du budget, enfin de la documentation financière, devait être un moment important de la fin de l'année, donc je me réjouis qu'il ait lieu parce que ça nous a quand même pris à tous et toutes beaucoup de temps et d'énergie. Donc, je suis content qu'on puisse, malgré tout, consacrer quelques minutes à cet exercice important. Je vais commencer par remercier le secrétaire général, la directrice financière, l'ensemble des membres de la commission des finances, parce que j'ai la faiblesse de croire qu'on a bien travaillé, en tout cas qu'on a fait sérieusement l'exercice. Je me réjouis que dans ces dernières semaines, la direction de l'IEP ait arbitré, et je comprends que ça a été présenté aujourd'hui au CI, en faveur de mesures favorables pour les enseignants vacataires de langues et de sports — ça marque un progrès important compte tenu de leur niveau de rémunération très faible, notamment en ce qui concerne nos 200 collègues d'EPS. Donc, c'est un progrès, et je crois qu'on va sur la bonne route. En ce qui concerne le raisonnement en maîtrise des dépenses qui a été évoqué à la fin, je suis également content parce qu'il me semble que c'est important de ne pas penser exclusivement en augmentation des recettes.

Bon, je veux quand même dire un certain nombre de choses qui me semblent importantes et qui témoignent peut-être de ma spécificité autour de la table de la commission des finances, mais je tiens à le dire. La masse salariale de Sciences Po présente un certain nombre de particularités qui, je crois, méritent d'être soulignées. Les dépenses de personnels administratifs représentent 34,7 %, donc plus d'un tiers des dépenses de l'Institution, en augmentation, contre 14 % pour les personnels académiques et enseignants, personnels académiques permanents, ATER et doctorants contractuels, et seulement 8,9 % des dépenses sont consacrés à la rémunération des enseignants vacataires — lesquels assurent pourtant de l'ordre de 80 % des heures d'enseignements dispensées à Sciences Po, et sont bien souvent les interlocuteurs habituels de l'immense majorité des étudiantes et des étudiants. Je me suis d'ailleurs — j'essaie de me rappeler, quand j'étais étudiant, combien de membres de la faculté permanente, ou à combien de responsables pédagogiques j'avais eu l'occasion de parler pendant ma scolarité, et en réalité, les enseignants vacataires sont bien souvent l'interlocuteur de premier degré systématique de nos étudiants. Et je trouve que la composition du budget de l'École ne reflète pas complètement, pas encore, cette réalité.

Et je crois que, plus globalement en ce qui concerne les enseignants, l'administration a présenté un plan ambitieux de croissance de la faculté permanente, lequel nécessitera des financements significatifs, avec d'ailleurs tout le personnel qui leur permet de travailler dans les meilleures conditions — de même, les enseignants vacataires qui n'ont pas bénéficié de revalorisation générale de leur taux de rémunération depuis 1991 devront nécessairement pouvoir, dans les prochaines années, se voir proposer une amélioration de leurs compensations financières. Et je crois que face à cette situation, l'administration

de Sciences Po, qui adopte — bon, alors, malgré tout, j'avais le sentiment au fil de nos échanges — un raisonnement principalement fondé sur la croissance de ses ressources, droits de scolarité, mécénat, Executive Education, etc., et je crois que ces ressources ne sont pas par nature infinies. Et dès lors, j'appelle l'administration à s'engager également dans une politique de structuration de la masse salariale, même si j'ai constaté que des efforts déjà importants avaient été menés, permettant d'assurer un avenir équilibré aux différentes communautés de Sciences Po. Il convient donc de procéder aux ajustements nécessaires.

Mia GUESSAB

Merci beaucoup. Pour commencer cette intervention, on aimerait attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait que la pétition contre l'augmentation des frais de scolarité a recueilli près de 2 000 signatures, ce qui est le double de l'année dernière, et ce qui est un chiffre historique. Lors du Conseil de la vie étudiante et de la formation, comme Chiara l'a rappelé, une motion s'opposant à cette augmentation a été votée par la majorité des membres — il n'y a eu aucun vote contre. Bien que certains puissent douter de la représentativité des étudiants présents à cette instance, il est important de souligner que la position que nous défendons aujourd'hui, à savoir notre opposition à ce budget, est partagée par l'ensemble des organisations étudiantes qui sont présentes ici — ce qui est un fait qui est suffisamment rare pour être noté. Cette nouvelle augmentation des frais d'inscription fait suite à une hausse de 7,5 % l'année dernière, et cette augmentation l'année dernière était justifiée parce qu'elle était exceptionnelle et nécessaire dans un contexte qui était difficile, alors qu'on voit qu'un an plus tard, la direction décide d'une nouvelle hausse qui impactera durement une fois de plus les étudiants et leurs familles. Ces augmentations successives créent une barrière financière pour les étudiants de Sciences Po, et ce qui instaure de facto une politique de tri social, et mettent les étudiants en difficulté, en particulier les étudiants extracommunautaires. Par exemple, pour eux, la hausse est de 510 euros en bachelor et de 710 euros en Master, alors que l'année dernière, c'était déjà 1020 euros en bachelor et 1410 euros en Master. Donc, il est inutile de préciser que les étudiants qui ont contracté des prêts seront confrontés à des difficultés, et c'est le même cas pour les étudiants qui ne bénéficient pas de bourse ou de soutien financier de leur famille. Le salariat, qui est une cause d'échec scolaire comme vous le savez, et l'endettement étudiant sont des sources de difficultés lors de l'entrée dans la vie active, et ce sont les conséquences néfastes et réelles de ces hausses successives des frais de scolarité. Sans oublier les étudiants extracommunautaires, dont on a déjà parlé, qui sont exclus de ce système. Hier même, une étudiante en Master nous écrivait pour nous dire que l'augmentation soudaine de l'année dernière a été une source de détresse et de frustration au sein de la communauté étudiante internationale. Elle jugeait d'ailleurs absurde de modifier les frais de scolarité pour les étudiants qui ont déjà entamé leurs études. La direction explique que cette nouvelle augmentation viserait à renforcer la politique sociale de l'école, ce sont des arguments qu'on a beaucoup entendus, mais cependant les chiffres révèlent une autre réalité : la part des frais d'inscription attribués aux mécanismes de redistribution a considérablement diminué au fil des années, ils étaient de 42,7 % en 2004, à 16 % dans le budget 2024. Donc, bien que le montant global alloué aux bourses et à l'aide sociale ait nettement augmenté, sa part dans le total des dépenses de Sciences Po a peu progressé, passant de 5,3 % en 2010 à 6,2 % seulement dans le budget 2024. Donc, ainsi, une fois de plus, les étudiants et leurs familles deviennent la variable d'ajustement d'un budget qui cherche à atteindre l'équilibre. Au même moment, la précarité étudiante explose en France, touchant également les étudiants de Sciences Po. Il suffit de voir les files d'attente qu'il y a lors des distributions alimentaires sur le campus. La direction de l'École choisit pourtant de poursuivre dans sa suite en avant irresponsable, et c'est pour ça que l'on s'oppose, nous, à ce budget.

Pascale EISENBERGER

Donc, je vais me faire l'écho d'Adrien LEHMAN, qui a rappelé que les vacataires assuraient énormément de cours ici, tout le monde le sait, et qu'ils n'ont pas été augmentés depuis un nombre d'années assez surprenant. Et j'avais une question de clarification sur les diapos que vous nous avez montrées. Sur les quatre points de dépenses, l'augmentation des vacataires de sports et de langues n'est pas chiffrée, est-ce qu'on pourrait avoir une idée au moins du ratio de cette augmentation ? Et rappeler aussi qu'il y a eu un groupe de travail qui s'est tenu, donc nous en sommes très contents, mais les enseignants de sports qui seront augmentés et les enseignants de langues, si j'ai bien compris, on ne

parle pas de tous les enseignants de langues, et on parle uniquement de ceux qui auront les rémunérations les plus basses. Merci.

Quentin COTON

Sciences Po a décidément une drôle de définition des cadeaux de Noël. Ce n'est pas vraiment réjouissant, et très franchement, ça manque d'originalité : chaque année, on nous resserre la hausse des frais de scolarité, et chaque année, on répète la même chose. Je pense que les procès-verbaux se ressemblent d'année en année. On a alerté déjà l'année dernière sur le fait que la justification de l'inflation serait posée en fait en reine pour justifier les hausses futures — on y est, et on avait raison. Aussi, le seuil des 20 000 euros a été dépassé, notamment pour les Masters, ça semblait pourtant être un point psychologiquement à ne pas atteindre, c'est en tout cas ce que nous avait rappelé Mathias VICHERAT dans son bureau en début d'année. Donc, ça manque la tenue d'une promesse faite aux étudiants, et c'est, je pense, ce que nous, on va retenir en tout cas. On ne demande franchement pas l'inatteignable ni l'impossible. On demande un gel des frais de scolarité. C'est une mesure qui est nécessaire aux étudiants, ils sont de plus en plus précaires, leurs familles subissent aussi l'inflation à laquelle notre pays fait face, et en soutien à la classe moyenne qui subit avec le plus de dureté les hausses qui sont totalement injustifiées. Sciences Po ne peut pas, mais ça a déjà été dit, continuer à percevoir les étudiants comme une variable d'ajustement budgétaire. Les solutions, elles se trouvent ailleurs — la baisse des dépenses, le soutien au mécénat, et il y en a bien d'autres. Donc, par la hausse des frais de scolarité que supposerait un vote favorable à ce budget, parce qu'on pense que c'est nécessaire que Sciences Po cesse sa politique budgétaire dominée par la seule variable des frais de scolarité, lesquels permettent d'ailleurs à l'École de percevoir 80 millions d'euros en 2024, 11 millions de plus par rapport à 2022, on vous appelle à soutenir une révision de ce budget en refusant de voter en sa faveur. En tout cas, c'est ce que fera l'UNI.

Louise LETOURNEUR

Je vais essayer d'être brève, parce que ça fait un moment qu'on est dans ce CI tout de même. Alors, comme nous l'avons exprimé à chaque rencontre avec la direction à ce sujet, nous sommes franchement opposés à cette nouvelle hausse des frais de scolarité. Elle ne correspond évidemment pas à la vision que nous avons de l'enseignement supérieur. Donc, cette nouvelle hausse, comme l'ont répété les autres élus étudiants, continue de précariser les mêmes familles. Elle continue à précariser les mêmes familles qui subissent en l'occurrence déjà le poids de l'inflation sans voir leurs revenus augmenter. Nous sommes maintenant tombés dans une spirale infernale où chaque année, ce sont les mêmes qui doivent se serrer la ceinture pour payer plus et financer les dépenses de Sciences Po. Il est grand temps que ce système de financement soit assaini, et nous demandons d'ailleurs à la direction d'aller chercher les financements publics et de ne plus utiliser les étudiants et les étudiantes comme une variable d'ajustement. Nous recevons énormément de messages d'étudiants et d'étudiantes qui ne sont pas en capacité de payer leurs frais de scolarité, malgré le fait d'avoir des jobs étudiants et des prêts. Cette situation est pour nous inacceptable, et nous rappelons d'ailleurs ici que le salariat étudiant est la première cause de décrochage et d'échec dans les études.

J'ai également souvenir que l'an dernier, des élus, notamment parmi les profs, avaient dit qu'ils ne voteraient pas en faveur d'un nouveau budget qui reposerait encore une fois sur une augmentation des frais de scolarité, et c'est pour ça que nous invitons tous les membres de ce Conseil à voter contre le budget. Nous rappelons également, comme l'a fait quelqu'un au début, je ne sais plus qui, mais quelqu'un, il me semble que c'était Cloé, que le CVEF a adopté une motion contre cette hausse des frais de scolarité, et par ailleurs nous demandons un vote à bulletin sans secret.

Inès FONTENELLE

Nous nous joignons aux remarques de NOVA concernant la question de l'endettement étudiant. Ça fait de nombreuses années que nous demandons des chiffres sur ce sujet. Nous pensons que l'établissement doit s'inquiéter de savoir si ces étudiants sont endettés, à quel montant, quelles difficultés ça peut représenter. Donc, on soutient cette proposition d'une forme de sondage ou d'enquête sur la situation financière des étudiants de Sciences Po, en lien avec les hausses successives de frais de scolarité, qui témoignent en fait d'un glissement progressif de l'École vers un autre modèle qui tend de plus en plus vers un modèle d'école privée. Pour vous donner quelques chiffres, en 2004 les frais de scolarité

représentaient 4 % des ressources de Sciences Po ; aujourd'hui, nous sommes à 37 % environ. Et cette énième hausse des frais de scolarité n'est pas simplement une question budgétaire, une question d'inflation comme on voudrait nous le faire croire, elle concerne l'accès même à Sciences Po pour les étudiants et étudiantes, et plutôt les lycéens et lycéennes aussi, et est contradictoire avec la volonté même d'ouverture de l'établissement. Comment est-ce qu'on pourrait assurer le même niveau de ressources pour Sciences Po si le corps étudiant était véritablement représentatif de la diversité sociale de l'enseignement supérieur ? Le droit moyen serait beaucoup plus bas et le modèle en tant que tel ne fonctionnerait pas. Et d'ailleurs, je me permets de vous le dire, nous ne sommes pas les seuls à penser que les tarifs pratiqués à Sciences Po sont absurdes : l'INSP le pense également. Et je cite ici un rapport de son concours datant de 2022, dans lequel on lit dans une note de bas de page que la récente augmentation des frais d'inscription à Sciences Po, dont est issue la grande majorité de lauréats du concours externe de l'INSP, pose question, et milite aussi pour un élargissement des profils des candidats. Donc encore une fois, ce n'est pas juste un caprice étudiant comme on veut parfois nous le faire croire, c'est une question qui inquiète aussi d'autres institutions, notamment l'INSP, qui s'interrogent sur le profil de ces candidats au vu de l'augmentation des frais d'inscription à Sciences Po. Pour terminer, nous pensons sérieusement que la direction devrait envisager des réformes pour changer la trajectoire budgétaire de l'École et mettre fin à cette fuite en avant, en n'oubliant pas le service public, qui doit être le sien malgré tout, et donc c'est pour cette raison que nous voterons contre ce budget. Et sur la question des critères de la CSS, dont on avait effectivement discuté, ce qui avait été convenu suite à notre discussion, c'était que pour les étudiants extracommunautaires, on ajouterait deux critères. D'une part, un critère pour cas exceptionnels permettant de prendre en compte l'ensemble des situations et de les traiter — à l'heure actuelle, la Commission de suivi social est restreinte à cinq critères pour les étudiants internationaux, contrairement aux étudiants français et européens. Et un ajout aussi d'un critère pour changement conjoncturel économique — on sait que certains pays peuvent être touchés par une inflation très élevée, ou des choses de ce type-là. Et aussi, avec la promesse que le budget de la Commission de suivi social serait augmenté en cas de besoin si le montant initial n'était pas suffisant. C'était ce qui avait été discuté. Merci.

Ethan WERB

Merci. Je voulais également rappeler, d'abord, que je partage l'ensemble des éléments qui ont été avancés par les différentes organisations représentatives. Et je voulais rappeler au Conseil de l'Institut son rôle, je dirais, d'équilibre, notamment par rapport aux décisions et aux positions qui peuvent être avancées au sein du Conseil d'administration, qui est une position, disons, plus, je dirais, conservatrice sur la question des frais de scolarité, et notamment des lignes directrices. On parlait justement des décisions qui avaient été prises l'année dernière d'infléchir partiellement les lignes directrices, qui nous auraient amenés à une augmentation des frais de scolarité plus importante. La position de la plupart des membres du Conseil d'administration à l'époque, ou en tout cas de certains d'entre eux avait été de dire « non, nous respectons très pour très les lignes, elles ont été décidées comme ça, on les garde comme ça ». Et c'est notamment la position du Conseil de l'Institut, et aussi évidemment des organisations représentatives étudiantes, qui ont abouti à une inflexion de cette trajectoire-là. Et donc, je pense vraiment que le Conseil de l'Institut doit prendre pleinement son rôle dans cette idée de dialogue des communautés, parce que ce dialogue-là, il n'intervient pas avec la même intensité dans l'ensemble de nos instances, et je pense qu'il faut vraiment qu'on soit conscients de ça aujourd'hui en votant ce budget. Merci beaucoup.

Dina WAKED

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres points ou remarques, je vais laisser peut-être Arnaud et Caroline répondre aux questions.

Arnaud JULLIAN

Merci, Madame la Présidente. Tout simplement pour répondre à madame MARTINELLI et vous remercier d'avoir noté les avancées qui ont été obtenues dans le cadre des échanges que nous avons eus ensemble sur les modalités d'augmentation des droits de scolarité et les mesures d'accompagnement, dont je comprends que vous ne les trouvez pas suffisantes. Vous indiquez également qu'il y a eu

plusieurs demandes, à la fois de madame MARTINELLI et d'Inès FONTENELLE, d'avoir plus d'informations sur la situation des étudiants. C'est quelque chose que nous allons regarder, qui serait extrêmement intéressant à documenter, et qui à mon sens, ne peut pas prendre la forme d'une auto-évaluation, mais devra se faire sur la base de données documentées. Nous disposons déjà des revenus, par définition, en tout cas pour certaines catégories d'étudiants et d'étudiantes communautaires. Sur les sujets d'endettement, sur les sujets d'emploi, il nous faudrait probablement demander des pièces qui permettraient de documenter la réponse qui serait faite, afin d'obtenir un résultat objectif qui caractérise moins un ressenti que quelque chose d'objectivé — si c'est matériellement faisable. En tout cas, nous allons regarder.

Toujours sur le sujet des droits, la remarque de madame FONTENELLE sur l'INSP et cette note de bas de page est extrêmement intéressante. Effectivement, on peut entendre cette remarque. Toutefois, il est probable que, côté INSP, ils n'ont pas toutes les informations, et notamment le fait que nous avons 30 % d'étudiants boursiers, ce qui est rare, voire extrêmement rare dans le périmètre des universités et des grandes écoles. Par ailleurs, il serait également possible de s'interroger, peut-être conjointement d'ailleurs avec l'INSP, sur le pourcentage de boursiers dans nos prépas concours, en lien avec ce qu'ils deviennent à l'INSP, c'est-à-dire le taux de transformation des boursiers candidats à l'INSP en admis. La question est celle de boursiers qui pourraient être dissuadés par les taux d'admission constatés. Finalement, le prisme de lecture par l'INSP de lecture des catégories sociales des étudiants que nous leur envoyons est probablement déformé par ceux qui s'inscrivent dans la prépa concours, et peut-être déformé du fait du taux de transformation constaté à l'INSP. En tout cas, il y aurait quelque chose à documenter sur le sujet.

Sur le point évoqué par Adrien LEHMAN et par madame EISENBERGER sur les enseignants vacataires, effectivement nous avons fait le choix de revaloriser significativement les enseignants de sports et les enseignants de langues. Pourquoi ce choix ? D'abord pour maintenir un coût qui reste mesuré, car il n'y a pas tant d'enseignants de sports et d'enseignants de langues. A cet égard, il faut noter que cette mesure entrera en vigueur à la rentrée 2024. Donc, on l'a en mi-année sur le budget 2024, mais il y aura un ressaut en 2025, évidemment. Nous avons fait ce choix tout simplement parce qu'il nous est apparu, notamment dans le groupe de travail et dans la préparation du groupe de travail extrêmement intéressant qui a été mené sur le sujet des enseignants vacataires, qu'il y avait plusieurs populations un peu distinctes parmi nos 4 500 enseignants vacataires. D'un côté, des enseignants vacataires qui ont d'ores et déjà des métiers dans des institutions parfois extrêmement prestigieuses, institutions publiques, institutions internationales, cabinets d'avocats, et qui en réalité n'attendent pas obligatoirement de Sciences Po une rémunération élevée de leurs interventions — non pas qu'ils s'en désintéressent non plus, mais néanmoins ils ont plus l'envie de rendre à parfois leur alma mater, ou encore l'envie de pouvoir indiquer sur telle ou telle intervention qu'ils sont enseignants à Sciences Po. Et donc, pour cette catégorie, qui est la plus importante de nos enseignants vacataires, il nous est apparu qu'il n'était pas obligatoirement indispensable, même si cela aurait pu évidemment être formidable, de relever, pour un coût qui serait très significatif, sachant que nous avons environ 20 millions d'euros par an de dépenses d'enseignants vacataires, le niveau de leurs rémunérations. Alors qu'à l'inverse, côté enseignants de langues et enseignants de sports, il s'agit de personnes qui, très souvent, cumulent des vacances dans différents établissements d'enseignement supérieur et qui ne sont pas placées du tout dans la même situation de revenus globaux. Et donc, pour ces personnels, il nous est apparu qu'il était conforme à nos valeurs, et raisonnable et opportun de relever le niveau de leur rémunération.

Pour finir très rapidement, Madame la Présidente, je souhaite juste répondre à monsieur COTON et madame LETOURNEUR, qui se demandent si les étudiants sont la variable d'ajustement du budget. Évidemment, il appartient à chacun de se faire son opinion. J'ai quand même eu l'occasion de vous indiquer tout à l'heure que les personnels eux-mêmes avaient consenti un véritable effort en réduisant la dynamique de progression mécanique de la masse salariale. On peut juger cet effort insuffisant, mais en tout cas, il existe en 2023, et nous proposerons qu'il existe en 2024. Et, comme le directeur avait souhaité renforcer la transparence sur les déterminants des évolutions budgétaires, la Commission des finances du Conseil de l'Institut, dont il avait accepté la création, s'est réunie, a rendu le rapport qui a été présenté par la Présidente, et qui a vocation justement à faire des propositions un peu structurelles, le cas échéant, sur la modération des dépenses, sur le développement de certaines recettes, propositions que nous examinerons avec la plus grande attention, et même plus.

Simplement répondre aussi à madame LETOURNEUR que, sur l'idée d'aller chercher des financements publics supplémentaires, évidemment nous le faisons, avec un succès qu'on appréciera dans un contexte qu'on appréciera également. Mais, comme le disait monsieur LEHMAN, la stabilité du modèle économique de Sciences Po ne peut pas reposer intégralement sur la dynamique des recettes, qui ne pourront pas monter jusqu'au ciel. Et donc, il y a un enjeu de modération et de pilotage de nos dépenses, en ce comprises les dépenses de masse salariale, évidemment. Et donc, nous comptons sur l'ensemble des échanges que nous aurons avec vous, avec l'ensemble des communautés, avec la Commission des Finances du Conseil de l'Institut pour trouver conjointement les voies et moyens de maîtriser ces dépenses. Je vous remercie.

Dina WAKED

Merci pour tous ces points et éclaircissements.

Antoine DEFRUIT

Désolé, j'ai conscience qu'on ne peut pas être dans un débat constant sur la question des frais de scolarité, je voulais juste rappeler au moment du vote un chiffre qui me paraît assez pertinent et qui est assez marquant, et dont on ne se rend pas forcément compte tout le temps. Pour simplement dire que la question des bourses, et c'est vrai qu'il y a un énorme effort qui est fait là-dessus, ne permet pas de balayer la question de l'égalité des chances. Simplement, donc c'est un chiffre de l'Institut des politiques publiques de 2021, où on voit que 36 % des enfants issus de classes défavorisées, qui représentent 36 % de leur classe d'âge, ce sont 8 % des étudiants de Sciences, et les enfants issus de classes très favorisées, c'est 23 % de leur classe d'âge, ils représentent 73 % des étudiants de Sciences Po. C'est 2021, donc on avait déjà un tiers de boursiers. Et donc, je veux juste dire qu'aujourd'hui, il y a encore une majorité des étudiants de Sciences Po qui payent des frais de scolarité, qui sont très touchés par l'inflation, et on ne peut pas se permettre de dire simplement « on a beaucoup de bourses, c'est une très bonne chose, et donc ne parlons pas d'égalité des chances par ailleurs ». Oui, ça a un vrai impact d'augmenter les frais de scolarité, ce n'est pas une caisse dans laquelle on peut piocher indéfiniment sans conséquences.

Eberhard KIENLE

Sans vouloir prolonger le débat qui me paraît important, mais voilà, l'heure est avancée, c'est juste pour dire que je pense, et là je pense en effet parler au nom des membres du Conseil scientifique, même si l'on ne se réunit que cette après-midi, que certainement les demandes des étudiants trouvent beaucoup d'écho chez les enseignants de la faculté permanente. Maintenant, je sais aussi qu'on a beaucoup de contraintes budgétaires. Je dirais tout simplement : essayons maintenant et à l'avenir de toujours faire tout ce que nous pouvons pour rester en effet cet établissement qui valorise l'inclusion sociale tant qu'il peut. Je n'ai pas pu étudier le dossier ou le budget avec la même attention que les membres de la commission budgétaire ad hoc, mais voilà, c'était juste un sentiment que je voulais partager avec vous. Faisons à l'avenir, enfin on l'a déjà fait, mais, je pense, restons aussi inclusifs que possible.

Dina WAKED

S'il n'y a pas d'autres points, je suggère qu'on passe au vote. C'est un vote à main levée. Pardon ? Oui, on peut afficher les résultats du vote de la motion. Alors, la motion a été approuvée avec 22 voix pour, 8 contre et 0 abstention. Alors, la motion est approuvée par la majorité de ce Conseil. Maintenant, passons au vote pour le budget. Il s'agit d'un vote à main levée.

Louise LETOURNEUR

Excusez-moi, à la fin de mon intervention, j'ai demandé à ce que soit un vote à bulletin secret.

Dina WAKED

D'accord pardon. Alors, il s'agit d'un vote à bulletin secret. Allons-nous recevoir un autre e-mail de Legavote pour voter ?

Ismahane GASMI

Il faut utiliser le même lien et les mêmes codes que le vote précédent.

Dina WAKED

D'accord merci.

Après confirmation avec la direction, le point prévu sur le dispositif de conventions d'éducation prioritaire peut être également reporté pour janvier avec le bilan sur la transition écologique. Ainsi, nous décalons donc ces deux points pour la réunion de janvier. Je voulais qu'on discute quand même des travaux qui ont été faits par la direction par rapport aux dispositifs de lutte contre les VSS, mais il est déjà midi, je suggère de nous arrêter là. Nous discuterons de ces trois points, ainsi que l'adoption des procès-verbaux, en janvier.

Kate VIVIAN

Merci, Dina, je voulais juste préciser sur ce dernier point, le plan d'action de lutte contre les VSS, de renforcement des luttes contre les VSS qui a été abordé à plusieurs reprises. Le fait qu'on vous le présente en janvier ne change rien au calendrier qui est acté et sur lequel on avance. Vous avez le document donc ça ne change rien à notre action.

Dina WAKED

En attendant le résultat du vote, est-ce qu'il y a des questions diverses ? Non ? Très bien.

On a le résultat du vote : on a 15 votes pour, 11 votes contre, et 4 abstentions. Alors, c'est comme l'année dernière, c'est un vote à majorité favorable. Merci beaucoup. Je vous souhaite de bonnes vacances, malgré le contexte. On se voit le 23 janvier. Et je souhaite aux étudiants une bonne fin de semestre, et que les examens puissent se tenir dans le calme nécessaire. À bientôt.

Dina WAKED lève la séance à 12 h 17.